



*Maison d'épargne  
et de valeurs.*

# RAPPORT RSE 2023



# SOMMAIRE

I. QUI SOMMES-NOUS ? .....	5
1. Nos Activités .....	5
2. Nos Valeurs .....	6
3. Notre Organisation .....	6
4. Chiffres clés .....	8
II. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIETAL.....	11
1. Tendance du marché de la gestion d'actifs.....	11
2. L'intégration ESG dans les prestations d'investissement.....	14
III. LA RSE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE COMME FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE POUR DNCA FINANCE .....	17
1. Nos engagements RSE .....	17
2. Implications dans les initiatives de place.....	20
3. Notre Stratégie de Développement Durable.....	21
4. Nos leviers d'actions .....	23
IV. MODALITES DE DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE DEVELOPPEMENT DURABLE.....	33
1. Pilotage des objectifs et des résultats.....	33
2. Gouvernance « Développement Durable ».....	34
3. Ressources humaines et techniques.....	36
V. RESULTATS ET PERSPECTIVES .....	38
1. Résultats .....	38
2. Perspectives.....	62
VI. ANNEXES.....	65
ANNEXE 1 : SFDR, la Taxonomie et l'Article 29 de la LEC.....	65
ANNEXE 2 : Les 17 ODD de l'ONU.....	70
ANNEXE 3 : La CSRD .....	72



## **EDITO**

**Par Éric Franc, CEO de DNCA Finance**

2023 a été une année contrastée pour le secteur de la gestion d'actifs. La bonne tenue des marchés financiers n'a pas protégé les acteurs de la gestion active d'une concurrence toujours plus forte de la gestion passive. En parallèle, les fonds ESG ont vu leurs atouts légèrement pâlir dans un contexte de normalisation des taux d'intérêt et d'incertitude géopolitique. Les biais sectoriels induits ont ainsi affiché un coût d'opportunité non négligeable pour les gestions les plus pures de la thématique. Néanmoins, l'effervescence de la finance durable n'a pas faibli sous l'impulsion des régulateurs. 2023 a été une année de pleine mise en œuvre des réglementations françaises et européennes concernant la durabilité, tant du côté des entreprises (CSRD, CSDDD, Taxonomie, ...) que du côté des investisseurs (SFDR, Article 29 Loi Energie Climat, intégration des préférences en matière de durabilité dans le questionnaire clients, Taxonomie...). Ce renforcement rapide et varié du dispositif réglementaire s'est accompagné de diverses imprécisions : difficultés à stabiliser les European Sustainability Reporting Standards (ESRS), mésentente du Parlement et du Conseil Européen à propos du projet de directive sur le « devoir de vigilance européen » (CSDDD), remise en cause potentielle de la classification SFDR (catégories de fonds article 8 et 9), révision programmée des Principal Adverse Impacts (PAI), et refonte du label français.

Toutefois, ce manque de visibilité n'a pas constitué un frein à l'insertion des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans nos pratiques d'affaires. Après avoir structuré notre stratégie globale de développement durable autour de trois axes (« Investir sur l'épanouissement de nos collaborateurs, facteurs déterminant de la croissance de DNCA Finance », « Maîtriser les impacts environnementaux et sociaux sur l'ensemble de nos activités », et « Contribuer au rayonnement du développement durable dans l'industrie de la gestion d'actifs »), nous avons commencé à enrichir notre démarche durable en cohérence avec la CSRD en initiant une réflexion sur l'« analyse de double matérialité ». Ainsi, nous cherchons à différencier les impacts de nos activités (directes /indirectes) sur nos parties-prenantes et l'environnement, des impacts liés aux enjeux ESG sur nos affaires.

Dans l'évolution de notre dispositif de responsabilité sociétale, le levier de l'investissement responsable est central. A long terme, notre conviction est que les facteurs ESG peuvent avoir un impact significatif sur la performance financière, précisément parce que les investisseurs et gérants d'actifs sont responsables des conséquences de leurs décisions sur l'environnement et la société. En cela, notre stratégie d'investissement repose sur les deux volets de la « double matérialité » : maîtriser les risques financiers et limiter les impacts négatifs sur les femmes, les hommes et la planète. En contribuant aux objectifs internationaux de développement durable (ODD des Nations Unies), à ceux de la Convention pour la Diversité Biologique et de l'Accord de Paris sur le climat, nous affichons clairement notre volonté d'être un acteur impliqué et engagé dans les transitions économiques, environnementales, sociales et sociétales.



# 01

## QUI SOMMES-NOUS ?

---

**A**      **Nos Activités**

---

**B**      **Nos Valeurs**

---

**C**      **Notre organisation**

---

**D**      **Chiffres clés**

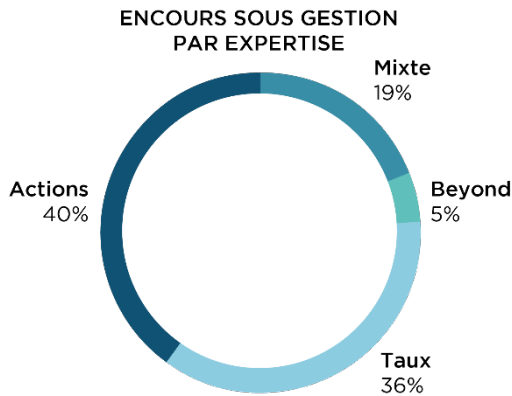
---

# I. QUI SOMMES-NOUS ?

## 1. Nos Activités

DNCA Finance est une société de gestion de portefeuille créée en 2000 par des spécialistes d'une approche patrimoniale de la gestion. Au fil des années, les fondateurs ont rassemblé autour de cette philosophie une équipe de gérants expérimentés et reconnus pour développer une gamme de fonds simple, lisible et performante.

DNCA Finance gère des OPC (OPCVM et FIA) investis sur les principaux marchés d'actions et d'obligations pour le compte d'investisseurs privés et institutionnels. DNCA Finance gère également des mandats de gestion privée pour une clientèle non professionnelle.



Depuis la création de la société, les choix d'investissement sont le résultat d'une analyse fondamentale des entreprises. Les gérants abordent l'analyse d'un émetteur dans sa globalité de manière à sélectionner les obligations et/ou les actions offrant le meilleur potentiel de performance en fonction du risque pris. Cette approche globale, qui combine l'expertise des équipes obligataires et actions, apporte un plus indéniable à la qualité de sa gestion.

Macro), proposant des stratégies d'investissement reconnues et régulièrement récompensées.

Notre offre est organisée autour des expertises Actions, Mixte, Beyond et Taux (dont Global

La démarche d'Investisseur Responsable de DNCA Finance s'inscrit dans les valeurs fondatrices de l'entreprise. Depuis sa création, DNCA Finance offre une gestion au service des Hommes et de leur patrimoine. Le contexte économique et financier, toujours plus mouvant et complexe, n'autorise plus de solutions d'épargne passives. Ainsi, nous proposons des portefeuilles reflétant les convictions de nos gérants, leur connaissance approfondie des entreprises, des autres émetteurs et de leur environnement. DNCA Finance intègre les critères ESG dans 92% de ses encours gérés. <sup>1</sup>

Les équipes de DNCA Finance partagent une même ambition : développer des produits gérés avec une approche associant anticipation et pragmatisme. L'expertise, la rigueur et le sens des responsabilités ont ainsi permis à DNCA Finance de s'imposer parmi les acteurs de référence du marché de la gestion européennes.

DNCA Finance développe depuis toujours une gestion responsable et engagée caractérisée par une ouverture d'esprit qui permet d'initier de nouvelles voies pour répondre aux enjeux de demain. Dans ce cadre, DNCA Finance élargit progressivement son analyse fondamentale à la prise en compte des critères sociaux, environnementaux et de gouvernance.

<sup>1</sup> Correspond aux encours classifiés article 8 et 9 selon le règlement SFDR au 31/12/2023.

## 2. Nos Valeurs

Dès sa fondation, DNCA Finance a adopté une philosophie fondée sur les **3P : Patience, Prudence et Persévérance**. Ces trois mots traduisent une volonté d'aligner le savoir-faire de la société sur une gestion de conviction, patrimoniale et de long terme, toujours dans l'intérêt des clients.

Ce savoir-faire fait écho aux valeurs clés du savoir-être des équipes de DNCA Finance :

- Un souci d'**excellence** permis par une longue expérience
- Une **ouverture d'esprit** qui donne lieu à des initiatives pour répondre aux enjeux de demain
- L'**indépendance**, condition indispensable pour agir dans le seul intérêt de la croissance du patrimoine de ses clients.



**EXCELLENCE**



**OUVERTURE D'ESPRIT**



**INDEPENDANCE**



**PRUDENCE**



**PATIENCE**



**PERSEVERANCE**

Les valeurs et la philosophie de DNCA Finance

## 3. Notre Organisation

### a) Actionnariat

Fondée en 2000 à Paris, DNCA Finance a été acquise par Natixis Investment Managers (NIM) en 2015 qui la détient depuis 2020 à 100%. En plus de son siège situé à Paris, DNCA Finance, sous forme de SCS, contrôle deux entités situées à Luxembourg et à Milan.

Historiquement, la position du groupe DNCA Finance est centrée sur l'Europe, plus particulièrement en France, en Italie, au Luxembourg, en Espagne et en Belgique. En devenant affilié de NIM en 2015, DNCA Finance bénéficie de l'appui du réseau de son actionnaire qui lui permet de se développer dans de nouveaux marchés tels que la Suisse, l'Allemagne, l'Amérique Latine et le Moyen-Orient.

Pour continuer à mettre l'accent sur les pays où la position du groupe est importante, DNCA Finance dispose de son propre réseau de commercialisation :



- Au Luxembourg, la succursale a pour objet : a) le maintien de l'activité réalisée localement à Luxembourg (la supervision de la gestion administrative déléguée de la SICAV luxembourgeoise, la commercialisation sur les marchés luxembourgeois et belges des fonds gérés par DNCA Finance) ; b) l'apport d'un support à DNCA Finance quant à l'interprétation et au contrôle du respect des obligations locales et des pratiques de place en matière de gestion





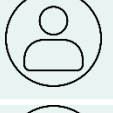

d'OPCVM domiciliés au Luxembourg ainsi qu'un support local pour les fonctions, Conformité et Finance. c) d'autres éventuelles activités accessoires.

- En Italie, DNCA Finance exerce ses activités par le biais d'une succursale établie sous couvert de la réglementation en matière de libre établissement depuis mai 2012. La principale activité de la succursale italienne est la promotion sur le territoire italien des OPC gérés par DNCA Finance. La succursale est également autorisée à fournir des conseils en investissement.
- Depuis la France, DNCA Finance exerce les activités pour lesquelles elle est agréée et par voie de libre prestation de services sur le territoire d'autres Etats Européens.

En l'occurrence :

- DNCA Finance est habilitée à exercer depuis mai 2012 au Luxembourg en libre prestation de services l'activité de gestion de portefeuille pour compte de tiers.
- DNCA Finance est habilitée depuis juin 2016 à exercer en Belgique en libre prestation de services les services de commercialisation d'OPCVM et de gestion de portefeuille pour compte de tiers.
- DNCA Finance est habilitée depuis novembre 2018 à exercer en Allemagne en libre prestation de services les services de gestion de FIA et de gestion de portefeuille pour compte de tiers.

### b) Comité exécutif et Comité de surveillance

		COMITE EXECUTIF	COMITE DE SURVEILLANCE
	<b>Eric FRANC</b> Directeur Général Gérant de la SCS	X	
	<b>Jean-Charles MERIAUX</b> Directeur associé et Directeur de la Gestion	X	X
	<b>Grégoire SCHEIFF</b> Directeur associé en charge des Opérations	X	X
	<b>Philippe BERTRAND</b> Représentant NIM et Directeur financier adjoint de NIM		X
	<b>Nathalie BRICKER</b> Directrice générale adjointe de NIM		X
	<b>Christophe EGLIZEAU</b> Responsable Réseaux BPCE et Épargne entreprise de NIM		X

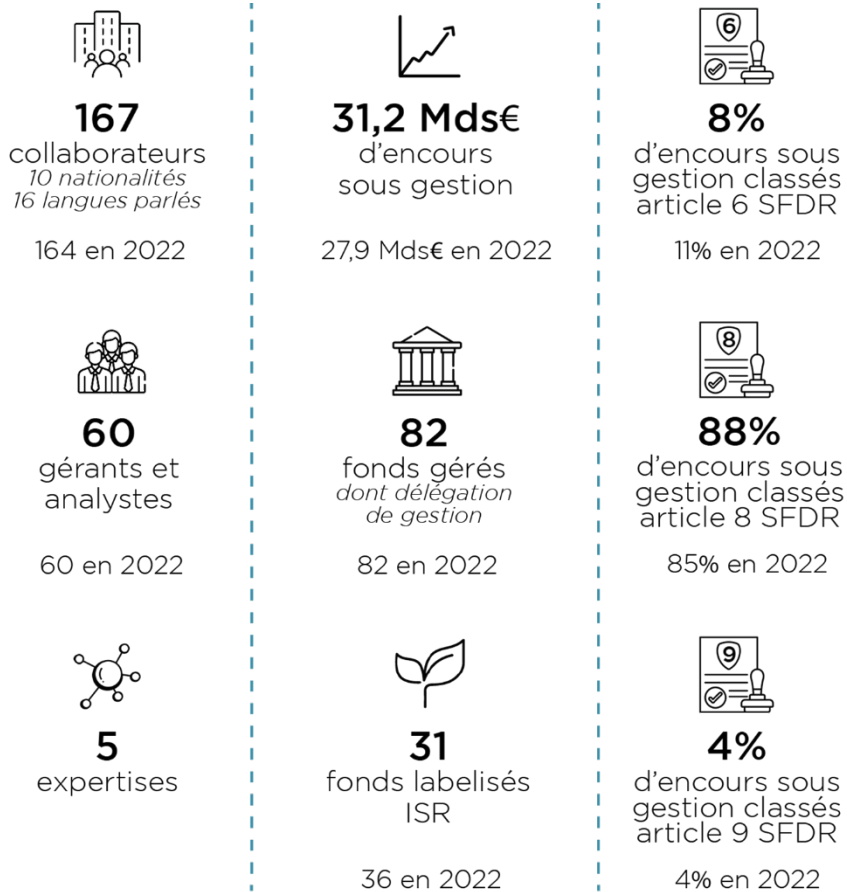
### c) Autres Comités

La gouvernance de DNCA Finance s'appuie également sur des instances mises en place pour répondre à des besoins organisationnels ou à des exigences réglementaires par le biais de différents comités :

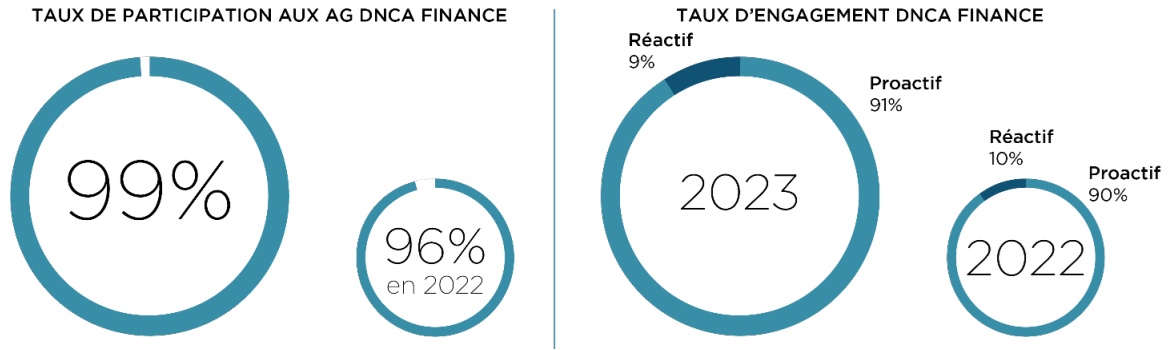
- Comité des Risques. La fonction permanente de Contrôle des risques est indépendante sur le plan hiérarchique et fonctionnelle vis-à-vis des fonctions opérationnelles. Le comité des Risques a pour rôle de veiller à l'efficacité du dispositif de gestion des risques. Il est composé de sept membres.
- Comité Compliance. La fonction permanente de Conformité et contrôle interne a pour rôle de veiller à l'efficacité du dispositif de DNCA Finance sur la prévention du risque de non-conformité. Le Comité a notamment pour objet de valider le dispositif lié et de rendre compte de l'état de conformité de la société.
- Comité Consultatif. Le Comité est consulté pour avis sur les décisions importantes ainsi que sur toute question qui lui serait soumise par le Gérant de la SCS.
- Par ailleurs, dans le cadre de notre gouvernance « Développement Durable », d'autres comités sont en place tels que le Comité Développement et Investissement Durable (DID), et le Comité opérationnel RSE ; Cf. **IV. B Erreur ! Source du renvoi introuvable.**

#### 4. Chiffres clés

Au 31 décembre 2023, DNCA Finance gère 31,2 milliards d'euros dont 18,05 milliards d'euros labélisés ISR, soit 58 % des encours sous gestion. Dans le cadre de la rationalisation de notre gamme de fonds, le nombre de fonds labellisés ISR a légèrement diminué, passant à 31 pour l'exercice 2023.







En tant qu'investisseur responsable, DNCA Finance attache la plus grande importance à maintenir un dialogue constant avec les entreprises dans lesquelles elle investit. Qu'il s'agisse d'apporter un éclairage additionnel à son analyse ou d'encourager les sociétés qu'elle finance à adopter de meilleures pratiques, DNCA Finance considère l'engagement actionnarial comme un pilier fondamental de sa démarche d'investisseur responsable et de sa responsabilité fiduciaire. La société de gestion distingue deux façons d'interagir avec les sociétés : le dialogue avec les entreprises et l'engagement actionnarial. DNCA Finance complète ces interactions par des visites de sites.

# 02

## CONTEXTE ECONOMIQUE

---

A

**Tendance du marché  
de la gestion d'actifs**

---

B

**L'intégration ESG dans  
les prestations**

---

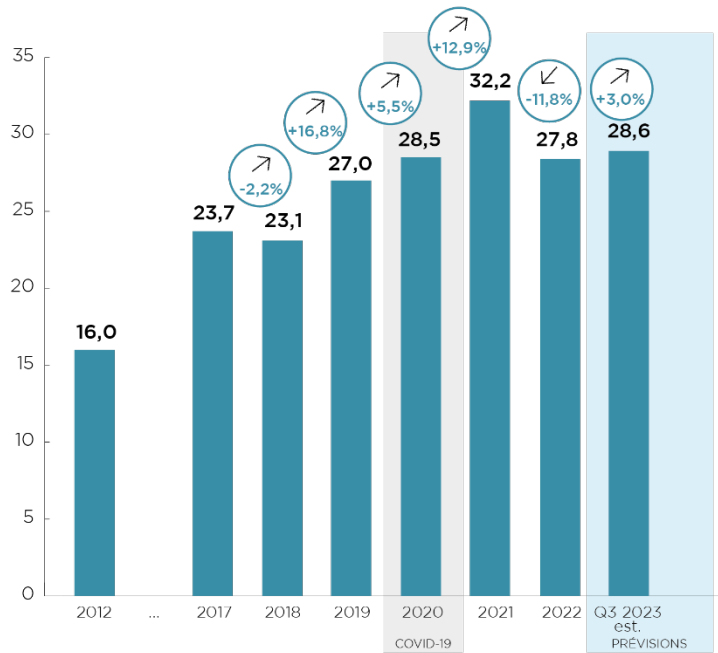
## II. CONTEXTE ECONOMIQUE ET SOCIÉTAL

### 1. Tendance du marché de la gestion d'actifs

Dans un environnement macroéconomique combinant forte inflation, resserrement monétaire et ralentissement de l'activité économique, l'année 2022 avait été marquée par une forte détérioration de la performance des marchés financiers, entraînant ainsi une baisse des actifs sous gestion au niveau européen (-13,8% en 2022 selon l'EFAMA). Cet exercice marqua la première baisse significative des encours après une tendance haussière observée depuis près d'une décennie.

A la faveur d'un mouvement de désinflation, de baisse des taux longs et d'un scénario de « soft landing » de la croissance économique, 2023 a été un bon cru pour les marchés avec des performances sensiblement positives. Ce retour de la confiance des investisseurs s'est traduit par une croissance modérée des actifs sous gestion en Europe sur les 9 premiers mois de l'année, comme indiqué ci-dessous.

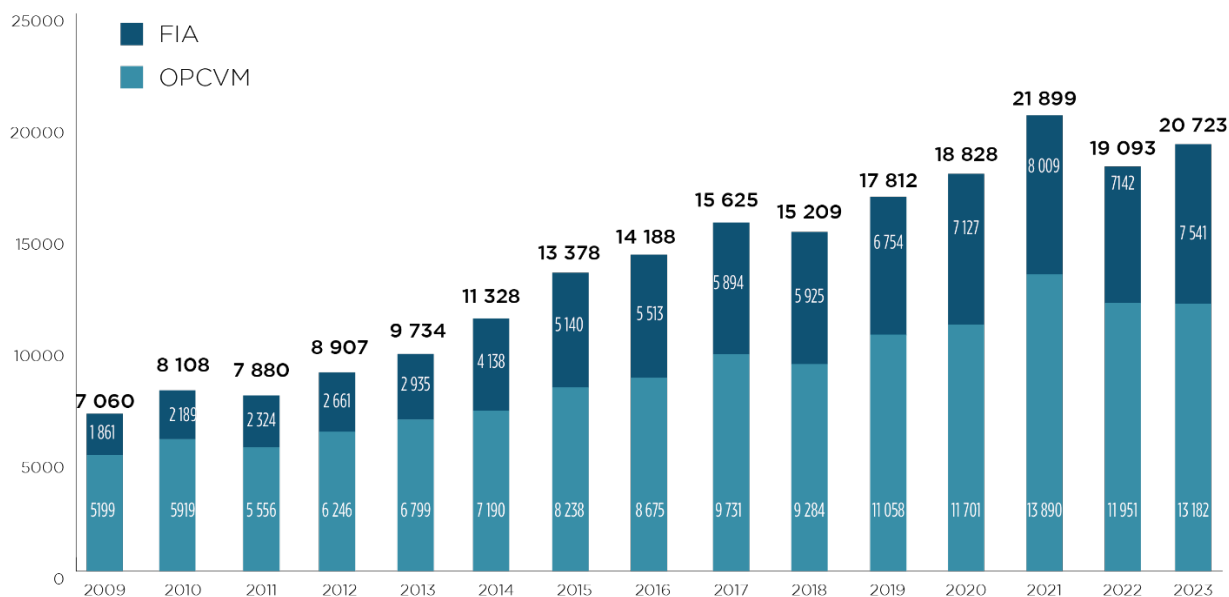
### ÉVOLUTION DES ACTIFS SOUS GESTION EUROPÉENS (en milliers de milliards d'euros, en %)



Source: EFAMA, "Asset Management in Europe - An overview of the asset management industry",  
Décembre 2023

Sur le marché des OPC, les encours sous gestion européens ont atteint 20 723 milliards d'euros, contre 19 093 milliards pour l'exercice antérieur, soit une hausse de 8,5 % entre 2022 et 2023. La France reste le second marché européen avec près de 17% de part de marché, derrière le marché anglais (36%) et devant le tandem Suisse/Allemagne (10% environ).

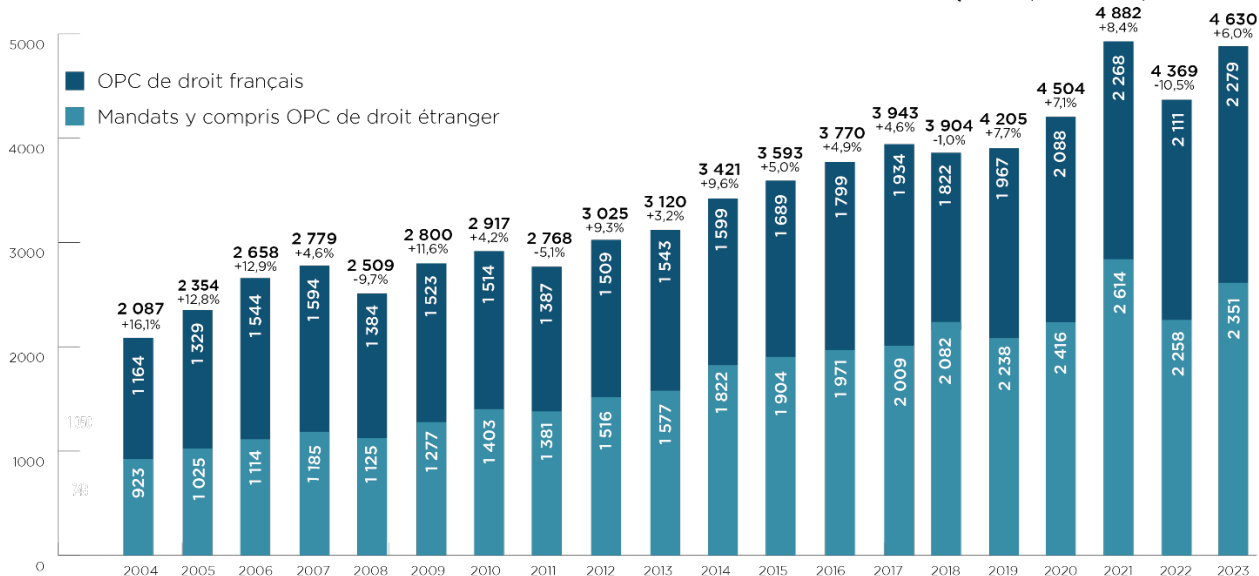
## ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DES OPC EN EUROPE



Source : « Panorama du marché de la gestion pour compte de tiers », AFG, mars 2024

Le marché français (OPC et mandats de gestion) a crû de 6% pour atteindre 4 630 Md€ à fin 2023.

## ACTIFS GÉRÉS POUR COMPTE DE TIERS SUR LE MARCHÉ FRANÇAIS (en Mds€)



Source : AMF/BDF/calculs AFG.

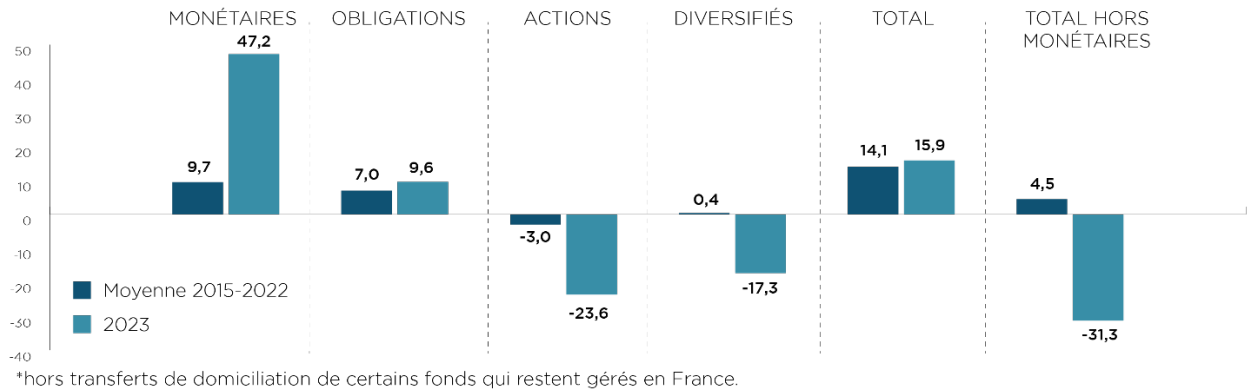
Source : « Panorama du marché de la gestion pour compte de tiers », AFG, mars 2024

Ce résultat se décompose entre une surperformance des OPC de droit français (+8%) et une sous-performance des mandats de gestion (+4%). Par typologie de fonds, les OPC actions et obligations ont crû de +7,2%, tandis que les OPC monétaires affichent la plus forte variation à +15,7%. Alors que la performance des OPC actions est uniquement le reflet



de la hausse des marchés en 2023, les OPC obligataires et monétaires combinent effet de marché et flux positifs. Ce constat traduit bien les effets du resserrement monétaire opéré par les banquiers centraux depuis fin 2021 et la concurrence accrue de ces produits moins risqués (après plus d’une décennie de taux moins attractifs). Ainsi, le marché des OPC monétaires français a connu une hausse de plus de 380% de ses souscriptions nettes par rapport à la période 2015-2022 tandis que les OPC obligataires ont crû de 37%. A contrario, le marché actions a amplifié ses retraits avec près de 23.6Mds€ de rachats contre une moyenne de -3Mds€ sur la période précédemment mentionnée.

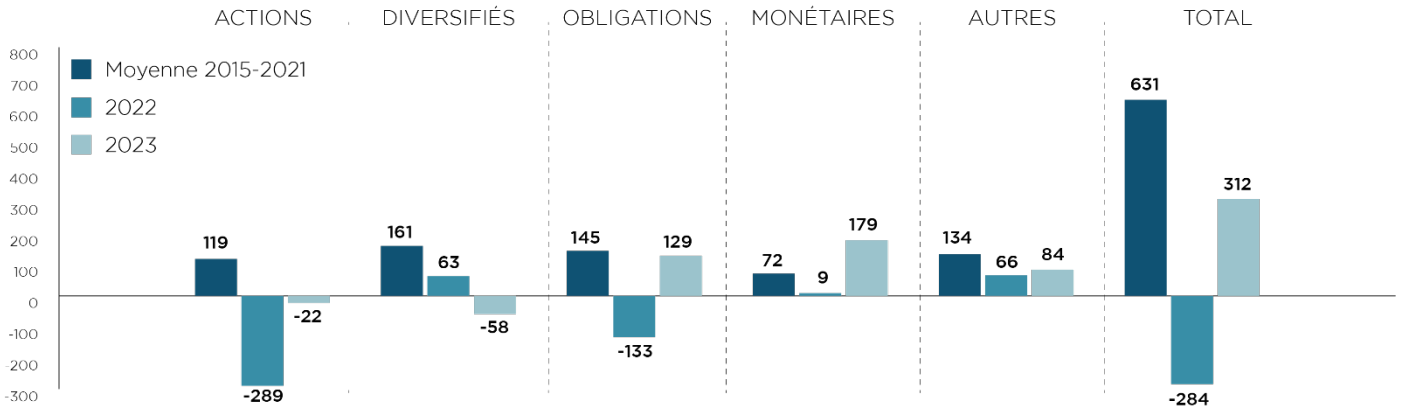
**SOUSCRIPTIONS NETTES\* DES GRANDES CATÉGORIES D’OPC DE DROIT FRANÇAIS (en MDS€)**



Source : « Panorama du marché de la gestion pour compte de tiers », AFG, mars 2024

Au niveau européen, la tendance est similaire pour les OPC actions tandis qu’elle est moins marqué pour le marché monétaire (+150% environ) et inverse pour les OPC obligataires (-11%).

**COLLECTE NETTE DES FONDS DOMICILIÉS EN EUROPE, AU GLOBAL, +312 MDS EN 2023 (EN MDS€)**



Source : « Panorama du marché de la gestion pour compte de tiers », AFG, mars 2024

Le marché monétaire est le principal bénéficiaire du nouveau paradigme sur les taux. Ce dernier renforce l’importance pour les sociétés de gestion de prendre en compte le risque de liquidité dans un contexte où les mesures de soutien des banques centrales s’arrêtent et où la fuite de capitaux pourrait continuer à exercer une pression sur les notes de crédit et les taux de défaut. DNCA Finance accorde une attention particulière à la liquidité des actifs détenus dans ses fonds de manière à maîtriser ses contraintes de passif.

Sur la classe d’actifs actions, il est également important de noter la concurrence des gestions passives qui ont dépassé les gestions actives pour la première fois en 2023, avec

51% des AUM sur le marché mondial (source : Goldman Sachs Investment Research Division, Cormac Connors, au 15/12/2023).

Ces évolutions soulignent la nécessité pour les sociétés de gestion, telles que DNCA Finance, de s'adapter en permanence afin de maintenir leur position dans un environnement concurrentiel

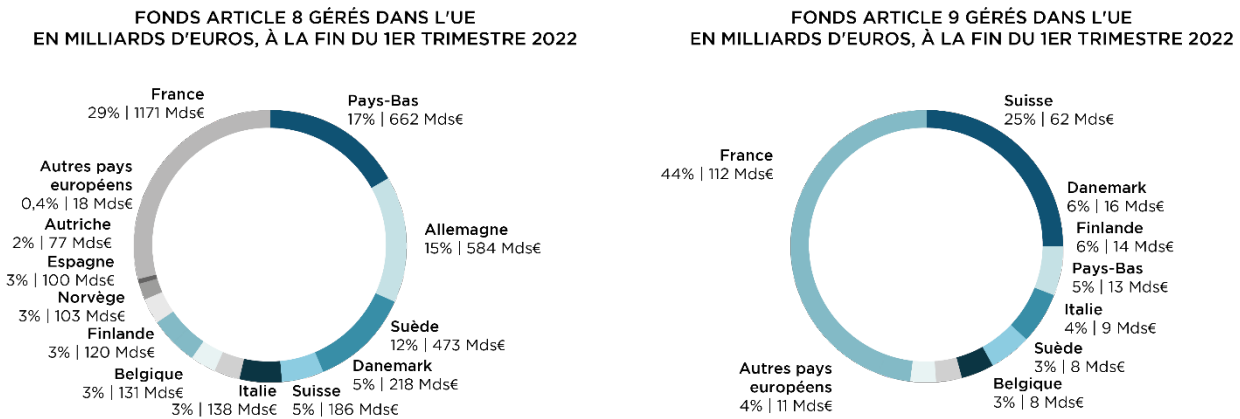
## 2. L'intégration ESG dans les prestations d'investissement

Soutenu par des réglementations nationales et européennes plus exigeantes, l'investissement Socialement Responsable est devenu inévitable dans les prestations fournies par les gérants d'actifs. On attend de ces derniers qu'ils contribuent à la transition vers une économie plus durable en insérant les critères ESG dans leurs processus de décision d'investissement.

L'entrée en vigueur du règlement SFDR en mars 2021 a profondément influencé l'industrie de la gestion d'actifs, en imposant des exigences d'information unifiées et obligatoires. Son objectif est de faciliter la compréhension, la comparaison et le suivi des engagements ainsi que des performances en matière de durabilité des sociétés de gestion et des produits financiers.

À fin 2022, la France gérait 29 % des fonds classifiés Article 8 au sens du règlement Disclosure, suivie par les Pays-Bas (17%), l'Allemagne (15%) et la Suède (12 %). La France occupe également la première place de la catégorie des fonds classifiés Article 9, plus exigeante et concentrée, avec près de 44% du marché. Hormis l'exception française, plusieurs facteurs expliquent l'hétérogénéité entre les pays selon la catégorie analysée, notamment la variété des demandes et des exigences clients ainsi que les divers degrés de maturité sur l'ESG. Plus précisément, la part importante des Pays-Bas sur la catégorie Article 8 reflète l'importance des fonds de pension sur le marché néerlandais. Le classement de la Suisse sur la catégorie article 9 peut s'expliquer par la part de marché importante d'un grand gestionnaire d'actifs spécialisé dans les fonds thématiques (source : EFAMA).

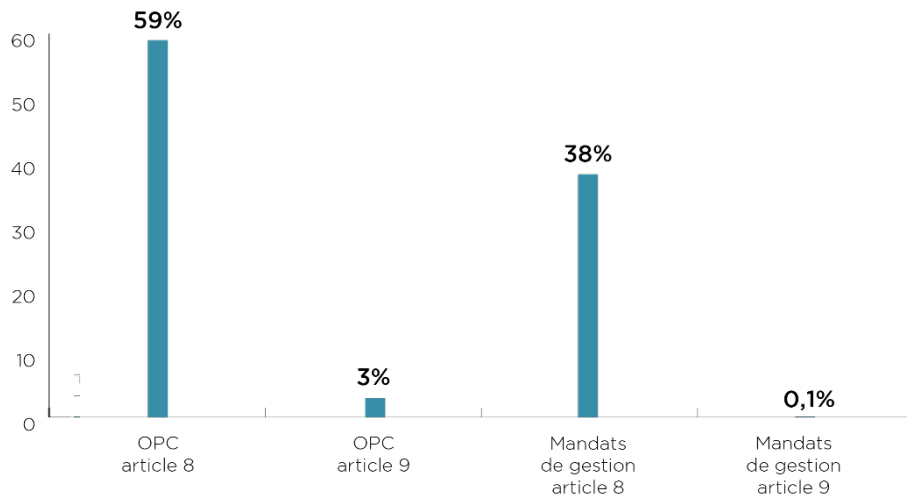
### FONDS ARTICLES 8 ET 9 DE LA SFDR - DONNEES PAR PAYS (Mds€, % du total, à fin 2022)



Source: EFAMA, « Asset Management in Europe - An overview of the asset management industry », Décembre 2023

À fin 2023, les encours classifiés article 8 ou 9 de la réglementation SFDR en France ont augmenté de 5,8% à 2 531 Mds€, dont 2443Mds€ pour les articles 8 (97%) et 88Mds€ pour les articles 9 (3%). Ces fonds se répartissent entre OPC français à 1 277 Mds€ (50%), OPC étrangers à 301 Mds€ (12%) et mandats de gestion à 953 Mds€ (38%). Les fonds classifiés Article 8 ont augmenté de 14,3%, tandis que la catégorie Article 9 a diminué de 24%, en raison des reclassifications importantes conséquence de précisions apportées par les régulateurs européens.

### REPARTITION DES ENCOURS IR EN 2023



Source : « Panorama des encours de l'Investissement Responsable (IR) gérés en France en 2023 », AFG, avril 2024

Outre cet environnement réglementaire, les exigences clients évoluent vers des demandes qui intègrent les enjeux de la finance durable de manière croissante et personnalisée. De multiples éléments sont ainsi analysés lors de l'appréciation des gestionnaires d'actifs :

- La participation à des initiatives de place comme la Net Zero Asset Managers Initiative (NZAM)
- L'existence d'un processus de notation ESG de qualité
- Les moyens humains et financiers affectés à l'ISR
- Les démarches d'engagement déployés
- Les exclusions sectorielles de plus en plus étayées

Historiquement, les gestions actions et obligataires étaient privilégiées pour le déploiement d'un process ESG au regard d'une accessibilité et d'une compréhension facilitée (disponibilité de la donnée et capacité d'engagement entre autres). Afin de se prémunir de l'environnement inflationniste récent, des nouvelles demandes d'intégration ESG ont émergés dans des classes d'actifs protectionnistes telles que les gestions alternatives, l'immobilier ou encore les matières premières.

Enfin, les attentes liées aux impacts du dérèglement climatique se sont également considérablement renforcées que ce soit au travers de l'environnement réglementaire ou des demandes clients (institutionnels notamment). La prise en compte et le degré d'analyse spécifique à ce pilier sont ainsi devenus clés dans la compétitivité des acteurs du secteur de la gestion d'actifs.

# 03

## LA RSE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE COMME FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE POUR DNCA FINANCE

---

A

**Nos engagements RSE**

---

B

**Implications dans les  
initiatives de place**

---

C

**Notre Stratégie de  
Développement Durable**

---

D

**Nos leviers d'actions**

---



### III. LA RSE ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE COMME FEUILLE DE ROUTE STRATEGIQUE POUR DNCA FINANCE

DNCA Finance s'est appuyée sur les éléments de contexte décrits précédemment ainsi que sur ses enjeux, ses valeurs et les impacts de son activité pour élaborer sa politique de Développement Durable. Cette dernière permet l'intégration des critères ESG dans l'ensemble de sa chaîne de valeur et repose sur des engagements forts qui en constituent le socle.

#### 1. Nos engagements RSE

##### a) Générer de la performance sur l'ensemble de nos activités en associant performance environnementale et sociale à performance financière

DNCA Finance s'engage à piloter les impacts économiques, sociaux et environnementaux de ses pratiques sur ses différentes parties prenantes, que ce soit en interne (collaborateurs, dirigeants, administrateurs, ...), en externe (clients, fournisseurs, partenaires, émetteurs, régulateurs, écosystème, société civile, ...) et sur son modèle d'affaires. Le principe fondateur de cette démarche est aligné avec celui de la réglementation européenne qui s'adosse au principe de la « double matérialité » : gestion des impacts aux tiers (« incidences négatives ») et gestion des impacts à l'entreprise (« risques en matière de durabilité »). La maîtrise de nos impacts est un élément central de notre démarche. Nous pensons que performance financière et performance extra-financière sont étroitement liées alors que la combinaison des deux est un levier de création de valeur.

Ainsi, DNCA Finance a saisi l'opportunité des nouvelles exigences réglementaires (SFDR, Taxonomie Européenne, Article 29 de la Loi Energie et Climat) pour adapter ses politiques et processus ESG, son organisation ainsi que sa gestion des données ESG. Cette évolution s'inscrit dans le cadre d'une démarche plus générale visant à intégrer les critères ESG dans l'ensemble de la chaîne de valeur, dont l'activité d'investissement.

##### b) Respecter et promouvoir les grands principes universels en matière de droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de santé-sécurité au travail, d'environnement et d'éthique des affaires

DNCA Finance affirme son engagement de faciliter, promouvoir et participer au respect des conventions et des grandes lignes directrices fixées par l'OIT, l'ONU et l'OCDE<sup>2</sup> en matière de droits de l'Homme, des libertés fondamentales, de santé-sécurité au travail, d'environnement et d'éthique des affaires.

Ces lignes directrices sont synthétisées dans les principes du Pacte Mondial de l'ONU (Global Compact) :

---

<sup>2</sup> Déclaration tripartite de l'OIT sur les entreprises multinationale et la politique sociale » (2017) ([https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_emp/---emp\\_ent/documents/publication/wcms\\_124923.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_emp/---emp_ent/documents/publication/wcms_124923.pdf)) « Principes directeurs des Nations-Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme » (2011) ([https://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR\\_FR.pdf](https://www.ohchr.org/Documents/Publications/GuidingPrinciplesBusinessHR_FR.pdf)) et « Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales » (2011) (<https://www.oecd.org/fr/daf/inv/mne/2011102-fr.pdf>).

Les 10 principes du Pacte Mondial	
DROITS DE L'HOMME	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme</li> <li>A veiller à ne pas se rendre complices de violations des droits de l'Homme</li> </ul>
NORMES INTERNATIONALES DU TRAVAIL	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective</li> <li>A contribuer à l'élimination de toutes formes de travail forcé ou obligatoire</li> <li>A contribuer à l'abolition effective du travail des enfants</li> <li>A contribuer à l'élimination de toute discrimination en matière d'emploi et de profession</li> </ul>
ENVIRONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant à l'environnement</li> <li>A prendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement</li> <li>A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement</li> </ul>
LUTTE CONTRE LA CORRUPTION	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ces formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin</li> </ul>

DNCA Finance soutient les Objectifs de Développement Durable (ODD) de l'ONU<sup>3</sup>. Ce programme vise à mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques de manière inclusive.

**c) Contribuer aux objectifs internationaux fixés par l'Accord de Paris et de la Convention pour la Diversité Biologique.**

Adopté en décembre 2015 lors de la COP21, l'Accord de Paris<sup>4</sup> met en place un cadre international de coopération sur le changement climatique qui a notamment pour objectif de limiter le réchauffement «

<sup>3</sup> Développés à l'issue de la COP 21, les « Objectifs de Développement Durable » (ODD) se composent en 5 objectifs mondiaux généraux résumés en « 5P » (peuple, prospérité, planète, paix, partenariats) et en 17 objectifs mondiaux spécifiques que 193 États membres de l'ONU se sont engagés en 2015 à atteindre au cours des prochaines années (2015-2030), dans le cadre du programme « Agenda 2030 ».

<sup>4</sup> <https://www.un.org/fr/climatechange/paris-agreement>

*bien en deçà de 2°C, et en poursuivant l'action menée pour le limiter à 1,5°C* » (article 2), et d'atteindre un équilibre au niveau mondial entre les émissions et les absorptions de gaz à effet de serre durant la deuxième moitié du 21<sup>ème</sup> siècle (neutralité carbone) (article 4).

Depuis la COP 21 et l'Accord de Paris, l'atténuation et l'adaptation au changement climatique doivent faire partie de l'agenda quotidien des secteurs privés et publics. Pour le secteur financier, l'agenda est défini dans les principaux objectifs convenus lors de la COP 21 : « *Rendre les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques* ».

Ainsi, depuis 2021, DNCA Finance réalise un bilan carbone et construit un plan d'actions destiné à diminuer son empreinte environnementale. DNCA Finance révisé son bilan carbone et son plan de réduction d'émission de gaz à effet de serre annuellement.

La 15<sup>e</sup> conférence des Parties (COP15) à la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) s'est déroulée à Montréal en décembre 2022 sous la présidence chinoise. Cette COP 15 a permis d'aboutir à un nouveau plan stratégique mondial sur la biodiversité (« Cadre mondial pour la biodiversité de Kunming-Montréal ») et ainsi succéder aux Objectifs d'Aichi adoptés lors de la COP10 (Nagoya, Japon, 2010). Ce nouveau cadre contient 23 nouveaux objectifs à atteindre d'ici 2030 afin d'inverser l'érosion de la biodiversité. Parmi eux, les cibles emblématiques sont : réduire la perte des zones de forte importance pour la biodiversité à « proche de zéro » (cible 1), restaurer « au moins 30% » des aires dégradées (cible 2) et atteindre 30 % d'aires (marines, côtières, terrestres et d'eaux douces) protégées (cible 3).

DNCA Finance s'engage à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour contribuer à atteindre les objectifs de lutte contre le réchauffement climatique et de lutte contre l'érosion de la biodiversité fixés par l'accord de Paris et la CDB.

#### d) Offrir une démarche différenciante et innovante évoluant au rythme des nouveaux enjeux

Les engagements cités plus haut sont repris et traduits pour la fonction « gestion d'actifs » dans une politique Investisseur Responsable. Cette politique est une déclinaison à part entière de la démarche RSE de DNCA Finance.

La politique d'investissement responsable de DNCA Finance s'appuie sur la conviction qu'une gestion d'actifs de long terme doit englober l'ensemble des risques et opportunités auxquels font face les émetteurs. L'analyse des risques et opportunités par DNCA Finance repose sur deux leviers :

- Gestion des risques extra-financiers
- Identification des opportunités liées à la transition durable

Parmi ces risques et opportunités, les enjeux environnementaux occupent une place centrale, notamment les risques physiques et de transition liés au changement climatique et à l'érosion de la biodiversité.

En tant que gérant d'actifs responsable, le rôle de DNCA Finance est de sélectionner les sociétés présentant les meilleurs atouts stratégiques et économiques pour répondre aux enjeux de demain. Dans ce cadre, les politiques détaillées ci-dessous reprennent les engagements cités précédemment et les appliquent au service « gestion » :

- Politique de gestion des risques en matière de durabilité
- Politique de gestion des incidences négatives en matière de durabilité
- Politique d'investisseur responsable
- Politique d'exclusion
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote.


Ces politiques sont en consultation publique sur le site internet de DNCA Finance.

## 2. Implications dans les initiatives de place

DNCA Finance consolide son engagement par les actions qu'elle mène de façon proactive, via des interventions au sein d'initiatives nationales et internationales. Ces dernières favorisent le partage de savoir-être et de savoir-faire sur les pratiques de la responsabilité sociétale et de l'investissement responsable avec ses clients :

Initiatives		Adhésion	Principales missions
	Principles for Responsible Investments	2017	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider les investisseurs à incorporer les considérations environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise dans le processus décisionnel d'investissement et dans les pratiques relatives aux biens, et par conséquent, à améliorer les retours sur investissement de long terme des bénéficiaires</li> </ul>
	Carbon Disclosure Project	2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>Aider à la divulgation de l'impact environnemental des entreprises</li> <li>Permettre aux investisseurs, aux entreprises, aux villes et aux gouvernements nationaux et régionaux de faire les bons choix aujourd'hui afin de construire une économie prospère qui fonctionne pour les hommes et la planète à long terme</li> </ul>
	AFG / Commission finance durable	2018	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publier des statistiques annuelles sur l'investissement responsable</li> <li>Promouvoir le Label ISR et les travaux sur l'évolution de son cahier des charges</li> <li>Soutenir les sociétés de gestion sur l'application des réglementations SFDR, Taxonomie, Article 29 de la LEC</li> <li>Réviser le guide sur l'élaboration d'une stratégie charbon</li> <li>Lancer des groupes de travail autour de thèmes comme la biodiversité, les énergies conventionnelles et l'investissement à impact</li> </ul>
	Climate 100+	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Peser sur les entreprises les plus émettrices de gaz à effet de serre au niveau mondial afin de s'assurer qu'elles prennent les mesures nécessaires</li> </ul>
	TCFD	2021	<ul style="list-style-type: none"> <li>Inciter les entreprises et les organisations à la transparence sur leurs risques climatiques, afin de rendre les investissements dans ces entreprises plus sûrs</li> </ul>



	AMF / Commission Climat et Finance Durable (CCFD)	2022	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Réunir les parties prenantes sur le sujet de la finance durable. Le rôle de la CCFD est d'aider l'Autorité à conduire ses missions à la fois de régulation et de supervision sur les thématiques liées à la finance durable.</li> </ul>
<b>NET ZERO ASSET MANAGERS INITIATIVE</b>	Net Zéro Asset Manager	2023	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Mobiliser et réunir les grands acteurs de l'industrie de la gestion d'actifs autour d'un but unique : zéro émission nette de GES d'ici 2050 au plus tard avec pour objectif de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré Celsius</li> </ul>

DNCA Finance partage ses convictions d'investisseur responsable avec ses parties prenantes et nourrit la réflexion collective, notamment en organisant des conférences et des événements auxquels sont conviés ses clients. La société de gestion publie également des ouvrages de réflexions et de pédagogie.

De plus, les actions de DNCA Finance ont été largement appréciées et publiquement reconnues à plusieurs reprises :

- DNCA Finance a reçu le Trophée de la Finance Responsable<sup>5</sup> dans la catégorie Prix des CGP en 2023
- Léa DUNAND-CHATELLET, gérante et directrice de l'investissement responsable, a été désignée personnalité ESG de l'année par le Grand Prix de la Finance de H24 Finance<sup>6</sup> en 2023 pour la deuxième année consécutive. Elle prend part régulièrement à des débats lors d'interventions sur des plateaux de télévision. L'ensemble de ses actions de communication est détaillé sur notre site internet : <https://www.dnca-investments.com/actualites/interview>.
- Léa DUNAND-CHATELLET a été nommée au sein de la Commission Climat et finance durable (CCFD) de l'AMF en 2022
- Depuis le 30 avril 2024, Léa DUNAND-CHATELLET préside la Commission Investissement Responsable de l'AFG

### 3. Notre Stratégie de Développement Durable

Notre stratégie de Développement Durable vise à accompagner la performance durable de nos activités à court et à moyen terme. Elle sert de levier au déploiement de notre stratégie générale.

Son déploiement nécessite des ressources internes solides. La **dimension humaine** de notre métier est ainsi essentielle. Nous la considérons comme l'atout indispensable et prioritaire d'une collaboration réussie entre toutes les forces vives de l'entreprise ainsi que dans les relations avec nos clients et nos partenaires.

**L'environnement** dans tout son ensemble devient une préoccupation majeure à intégrer dans nos comportements personnels mais également professionnels. Il doit être pris en compte dès la conception d'un produit ou d'un service et doit être intégré comme l'un des éléments de mesure de la performance durable d'une organisation.

Notre objectif commun est de créer des produits adaptés et gérés avec anticipation et pragmatisme. Nous aspirons également à avoir un impact positif sur nos clients en étant

<sup>5</sup> Les références à un classement, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs des OPC cités ; pour accéder à la méthodologie : <https://trophees-finance-responsable.com/presentation/methodologie.html>

<sup>6</sup> Les références à un classement, un prix et/ou à une notation ne préjugent pas des résultats futurs des OPC cités ; pour accéder à la méthodologie : <https://www.calameo.com/read/006065044f3778924787b>

transparents dans nos activités et en communiquant activement sur notre engagement en faveur du développement durable auprès de nos principales parties prenantes.

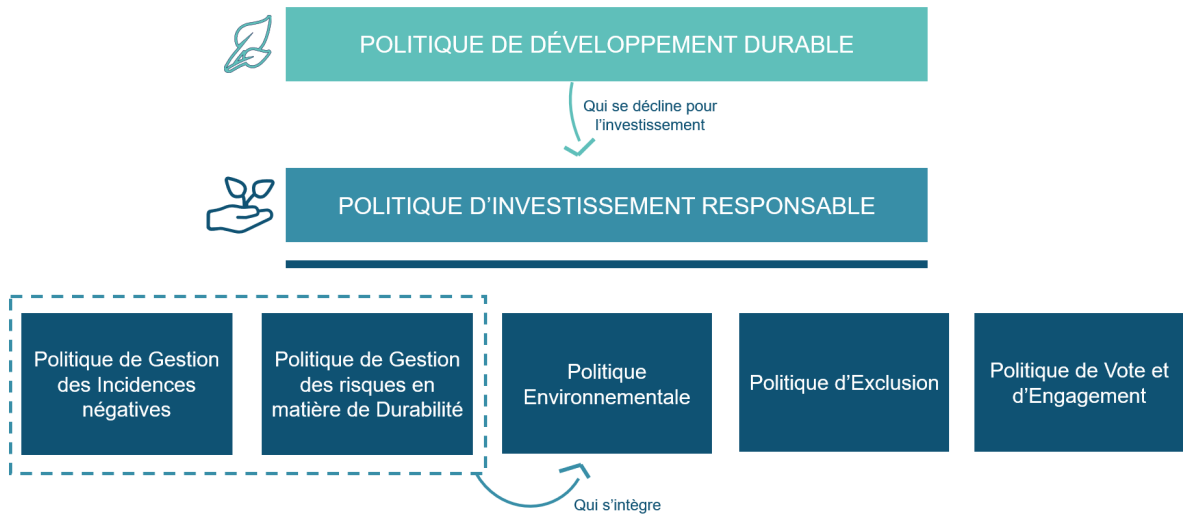
De ces constats sont issus les trois axes de notre politique de Développement Durable ainsi que les objectifs, actions et indicateurs associés.

Les **3 axes stratégiques** de la politique de Développement Durable de DNCA Finance sont les suivants :



Axes stratégiques de la Politique de Développement Durable de DNCA Finance

DNCA Finance a adopté une politique Investissement Responsable ayant pour objectif de favoriser le déploiement des axes 2 et 3 de sa stratégie de DD.



Articulation entre la « Politique de Développement Durable » et la « Politique d'Investissement Responsable » de DNCA Finance

Les axes directeurs de la Politique d'Investissement Responsable de DNCA Finance (<https://www.dnca-investments.com/expertises/isr>) sont les suivants :

- Evaluer le risque de responsabilité des entreprises
- Identifier les opportunités de développement durable
- Limiter les incidences négatives sur l'environnement et la société

Deux aspects de l'investissement responsable constituent « la double matérialité » : la gestion des risques (financiers) en matière de durabilité et la gestion des incidences négatives des investissements sur les facteurs de durabilité. Cette dualité est notamment illustrée dans la Politique Environnementale. Elle analyse à la fois comment les entreprises et les organisations peuvent être fragilisées (impact du réchauffement climatique,

dépendance à un écosystème...) mais aussi comment DNCA Finance peut limiter les impacts négatifs de ses décisions d'investissement et contribuer à l'atteinte des objectifs internationaux.

#### **4. Nos leviers d'actions**

Les 3 axes stratégiques de notre politique de Développement Durable se déclinent en **leviers d'actions** auxquels sont associés des **objectifs** à atteindre, des **actions à mener** et des **cibles** de court terme (1 an / 2024), mesurables par des **Indicateurs Clés de performance** (« ICP » ou Key Performance Indicators « KPI »).

# AXE 1

## INVESTIR SUR L'EPANOUISSEMENT DE NOS COLLABORATEURS, FACTEUR DETERMINANT DE LA CROISSANCE DE DNCA FINANCE



Leviers	Domaines ESG concernés	Objectifs
<p>Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'absence de discrimination au sein des équipes de DNCA Finance pour en faire une source de richesse collective</p>	<p>Diversité, égalité des chances, lutte contre la discrimination</p>	<p>Promouvoir la diversité sous toutes ses formes au sein des équipes de DNCA Finance</p>
		<p>2024</p>
		<p>Diffusion de deux actions de diversité sur le site de la Charte</p>
		<p>Parvenir à un équilibre Hommes / Femmes dans les effectifs de DNCA Finance</p>
		<p><i>Variation du taux de femmes</i></p>
		<p>2024</p>
		<p>&gt;= 10%</p>
		<p>Favoriser l'emploi des seniors</p>
		<p><i>Taux de seniors (+ de 55 ans)</i></p>
		<p>2024</p>
<p>&gt;= 7%</p>		
<p>Disposer d'une proportion significative de personnes handicapées dans les effectifs de DNCA Finance</p>		



		<i>Taux de personnes handicapées</i>
		2024
		>= 6%
Faciliter l'intégration et la progression des collaborateurs de DNCA Finance sur la durée, et leur donner les moyens de renforcer / développer leurs compétences et de s'épanouir au sein de l'entreprise	Emploi	Créer des emplois durables
		<i>Variation du taux de recrutement</i>
		2024
		>= 10%
		Réduire les emplois précaires au sein de DNCA Finance
		<i>Taux de CDD</i>
		2024
		<= 3%
		Améliorer la formation des collaborateurs
		<i>Variation du taux d'accès à la formation</i>
		2024
		>= 0%
		<i>Variation du nombre d'heures de formation par salarié</i>
		2024
		>= 10%
<i>Variation du taux de dépense de formation</i>		
2024		
>= 10%		

Faire des salariés de DNCA Finance des collaborateurs heureux et satisfaits de travailler ensemble	Climat social et conditions de travail	Améliorer la santé et la sécurité au travail, notamment réduire la fréquence et la gravité des accidents du travail
		<i>Nombre d'accidents au travail par année</i>
		2024
		<= 1 (objectif 0)
		Améliorer l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle et contribuer au "mieux vivre"
		<i>Nombre de places en crèche</i>
		2024
		>= 12
		Protéger les données personnelles et préserver l'identité des collaborateurs (mise en place RGPD, formation anti-piratage)
		<i>Nombre de campagnes de phishing</i>
		2024
		>= 10
Enrichir les offres et le niveau de prestations du CSE (subventions, offre sportive...)		
<i>Variation du budget global du CSE</i>		
2024		
>= 10 %		
Augmenter le taux de satisfaction des collaborateurs dans la durée		

		<i>Taux de satisfaction</i>
		2024
		>= 75 %
		Réduire les départs volontaires liés à une insatisfaction ou à un manque de motivation (démission, départ anticipé en retraite, rupture période d'essai et rupture conventionnelle à l'initiative du collaborateur), les départs involontaires, le turnover et le taux d'absentéisme
		<i>Taux de départs volontaire</i>
		2024
		<= 5%
		<i>Taux de départs involontaires</i>
		2024
		<= 5%
		<i>Taux de turnover</i>
		2024
		<= 15%
		<i>Taux d'absentéisme</i>
		2024
		<= 2%
		<i>Nombre de jour d'absence par employé</i>
		2024
		<= 5

# AXE 2

## MAITRISER LES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX SUR L'ENSEMBLE DE NOS ACTIVITES



Leviers	Domaines ESG concernés	Objectifs
<p>Contribuer à l'intérêt général mondial en luttant durablement contre le réchauffement climatique et ses répercussions, par l'atténuation de nos émissions de GES, ainsi que par l'adaptation de nos modes de fonctionnement</p>	<p>Lutte contre le réchauffement climatique et efficacité énergétique</p>	<p>Réduire les émissions de GES par salarié</p>
		<p><i>Variation du taux d'émissions de GES par salarié</i></p>
		<p>2024</p>
		<p>&gt;= -10 %</p>
		<p>Disposer d'une flotte automobile "propre"</p>
		<p><i>Taux de véhicules hybrides/électriques</i></p>
		<p>2024</p>
		<p>&gt;= 50%</p>
		<p>Réduire la consommation d'électricité par salarié</p>
<p><i>Variation de la consommation électrique par salarié</i></p>		
<p>2024</p>		
<p>&gt;= -10%</p>		

<p>Prévenir et atténuer les incidences négatives en matière de consommation des ressources naturelles et de leurs recyclages liés à nos activités</p>	<p>Protection de l'environnement, préservation des ressources naturelles et de la biodiversité</p>	<p>Réduire la consommation de papier par salarié, ainsi que le poids des impressions couleur</p>
		<p><i>Variation de la consommation de papier par salarié</i></p>
		<p>2024</p>
		<p>&lt;= 0%</p>
		<p><i>Variation du nombre total d'impression</i></p>
		<p>2024</p>
		<p>&gt;= -20%</p>
		<p><i>Variation du taux d'impression en couleurs</i></p>
		<p>2024</p>
		<p>&gt;= -20%</p>
		<p>Réduire la consommation d'eau par salarié</p>
		<p><i>Variation de la consommation d'eau</i></p>
		<p>2024</p>
		<p>&gt;= -20%</p>
		<p>Réduire la production de déchets par salarié</p>
<p><i>Variation du poids de déchets recyclés</i></p>		
<p>2024</p>		
<p>&gt;= 20%</p>		



# AXE 3

## CONTRIBUER AU RAYONNEMENT DU DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA GESTION D'ACTIFS

Leviers	Domaines ESG concernés	Objectifs
Soutenir les communautés locales par des actions de solidarité, et promouvoir les meilleures pratiques en matière de développement et d'investissement responsable auprès de la communauté des investisseurs	Activités de solidarité et d'influence auprès des communautés	Consolider l'assiette des dons et mécénats auprès de diverses communautés
		<i>Variation des montants des dons</i>
		2024
		>= 20 %
		Promouvoir le développement durable auprès de la communauté des investisseurs
		<i>Nombre de publications réalisées autour du DD et de l'IR</i>
		2024
		>= 5
		<i>Nombre d'évènements organisés autour du DD et de l'IR</i>
		2024
		>= 2
		<i>Nombre d'actions de communications réalisées autour du DD et de l'IR</i>
2024		
>= 60		
Intégrer l'investissement responsable comme élément fortificateur de la stratégie DD	-	Maintenir le poids de l'ensemble des produits labellisés sur les encours totaux
		<i>Part des fonds labellisés en %</i>
		2024

		>= 60 %
	Maintenir le taux de couverture des fonds classés article 8 et 9 SFDR	
	<i>Part des fonds classés article 8 et 9 SFDR</i>	
	2024	
	>= 85 %	
	Augmenter le taux de couverture des sociétés analysées sous l'outil ABA	
	<i>Nombre de sociétés contactées dans le cadre de campagnes d'engagement ciblées</i>	
	2024	
	>= 30	
	<i>Nombre de sociétés suivies / analysées</i>	
	2024	
	>= 500	

# 04

## MODALITES DE DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE DEVELOPPEMENT DURABLE

---

A

**Pilotage des objectifs  
et des résultats**

---

B

**Gouvernance  
« Développement Durable »**

---

C

**Ressources humaines  
et techniques**

---

## IV. MODALITES DE DEPLOIEMENT DE LA STRATEGIE DEVELOPPEMENT DURABLE

Afin de décliner sa stratégie de Développement Durable sur le plan opérationnel, DNCA Finance s'est dotée de ressources humaines et techniques appropriées. Les moyens mis à disposition de DNCA Finance sont consolidés par :

- Un pilotage régulier des objectifs et des résultats associés ;
- La mise en place d'une **gouvernance** permettant à l'entreprise de faire un lien explicite entre la conduite des opérations et les grandes orientations stratégiques ;
- Le recours au principe **d'amélioration continue** basé sur des indicateurs clés, pour lesquels, la progression est mesurée et des objectifs sont fixés;
- L'implication de la société dans les **initiatives de place**, lui permettant d'être un contributeur aux « meilleures pratiques »

### 1. Pilotage des objectifs et des résultats

Le pilotage de la stratégie de Développement Durable est exercé par application du « **Principe d'amélioration continue** ». La confrontation des résultats aux objectifs fixés permet d'apprécier le niveau des impacts ainsi que d'identifier les **voies de progrès** qui justifieront de réorienter la stratégie de Développement Durable si nécessaire.

Le recours à des Indicateurs Clés de Performance quantitatifs est un gage de qualité de notre processus qui permet de suivre de l'efficacité des actions déployées. Dans un souci de transparence, d'homogénéité et de comparabilité, DNCA Finance utilise les standards du **Global Reporting Initiative (GRI)** <sup>7</sup> dans leur dernière version (2021) et réalise une **correspondance avec les Objectifs de Développement Durable (ODD)** <sup>8</sup> concernés (cf. Section précédente).



Référentiels utilisés par DNCA Finance pour mesurer et suivre les impacts ESG de ses activités

Le lien entre les ODD et les impacts de nos activités permet de mettre en évidence les contributions de DNCA Finance à l'intérêt général ainsi que de cibler les enjeux ESG qui sont naturellement adressables par nos activités.

La démarche de Développement Durable de DNCA Finance cible plus spécifiquement 11 ODD :

- ODD 3 : Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous, à tout âge

<sup>7</sup> La Global Reporting Initiative (GRI) est un standard de reporting établi par le GSSB (Global Sustainability Standard Board), une organisation internationale indépendante qui aide les entreprises, les Etats et les autres organisations à reporter publiquement sur leurs impacts économiques, environnementaux et sociaux, et à montrer comment elles contribuent au développement durable (<https://www.globalreporting.org/>). Les objectifs recherchés par les standards GRI sont de :

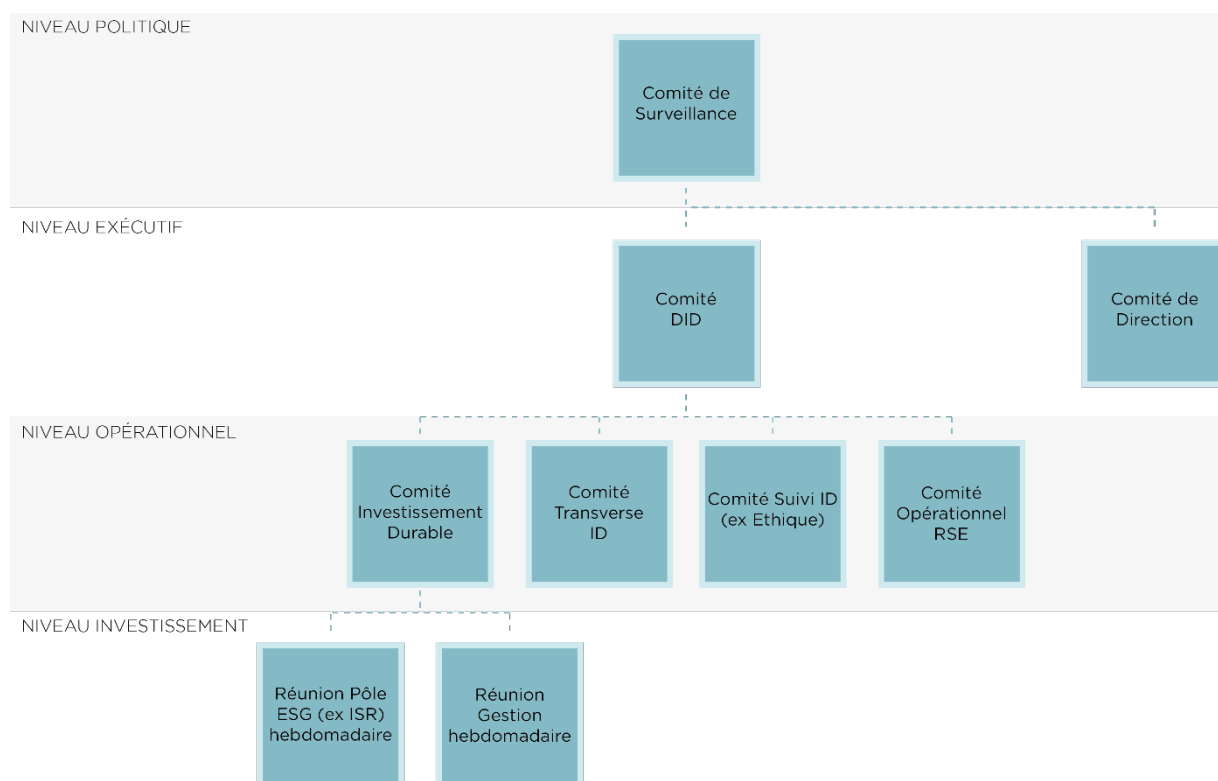
- o Disposer d'une structure d'informations flexible (pertinence, facilité de mise à jour)
- o Permettre de :
  - Répondre aux obligations réglementaires (articulation avec les référentiels des principaux textes de responsabilité sociétale)
  - Proposer un langage commun pour l'information non financière (universalité, compréhension)
  - Diffuser une information crédible et robuste (répondant aux attentes des différentes parties-prenantes et à l'intérêt général)

<sup>8</sup> <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/>

- ODD 4 : Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie
- ODD 5 : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
- ODD 6 : Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable
- ODD 7 : Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable
- ODD 8 : Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous
- ODD 10 : Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre
- ODD 12 : Établir des modes de consommation et de production durables
- ODD 13 : Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions
- ODD 14 : Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable
- ODD 15 : Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité.

## 2. Gouvernance « Développement Durable »

DNCA Finance a adapté sa gouvernance afin d'intégrer au mieux les critères ESG dans l'ensemble de ses pratiques. La gouvernance « Développement Durable » est ainsi constituée de plusieurs instances :



### Comité Développement et Investissement Durable (Comité DID)

L'objectif du Comité DID est de définir les axes stratégiques des politiques de Développement Durable et d'Investissement Durable de DNCA Finance (dont les orientations sur le climat et la biodiversité), en cohérence avec les orientations du Conseil de surveillance. Ses principales missions sont :

- Déterminer les axes stratégiques en matière de développement durable et d'investissement responsable :
  - Traduire et prendre en compte les orientations de l'actionnaire de DNCA Finance en matière de développement durable et d'investissement durable ;
  - Définir les engagements de développement durable de DNCA Finance en tant qu'entreprise, notamment les engagements dans la fonction « Investissement »
- Définir et faire évoluer les politiques ESG :
  - Développement durable et ses composantes ;
  - Investissement responsable et ses composantes ;
  - Conception des politiques ;
  - Evolution des politiques (sur propositions des Comités ID, Opérationnel RSE, autres Comités, ensemble des parties prenantes).
- Dresser le bilan de la mise en œuvre opérationnelle des politiques ESG sur l'année écoulée, en particulier à travers la production des reportings associés (rapport RSE, rapport d'engagement, rapport Art. 29 de la LEC, Annexe 1 SFDR, etc.), et en tirer les enseignements nécessaires à la révision des orientations stratégiques / des politiques ESG.

Le Comité DID est composé des membres du Comité exécutif, de la Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne, de la Responsable du Pôle de Gestion et d'Expertise Investissement Responsable, ainsi que des représentants des principales fonctions de l'entreprise (risques, marketing, juridique, fonction commerciale, ...).

Par application du « Principe d'intégration ESG », les orientations définies par le Comité DID sont déclinées sur le périmètre de l'Investissement Responsable au travers des 3 autres comités suivants <sup>9</sup> :

- Comité Investissement Durable (Comité ID)
- Comité de Suivi Investissement Durable (Comité SID)
- Comité Transverse Investissement Durable (CTID)

#### Comité opérationnel RSE

**L'objectif du Comité opérationnel RSE est de définir, déployer et suivre les processus de développement durable de DNCA Finance. Le comité se réunit une à deux fois par an. Les membres qui composent cette gouvernance sont les suivants :**



**Jean-Charles Mériaux**  
Directeur et Directeur de la gestion



**Thomas Péan**  
Directeur du Développement du Benelux



**Christèle Chambon**  
Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne



**Carole Martin**  
Responsable Ressources Humaines



**Alban de Marignan**  
Commercial épargne salariale, membre du Comité Social et Economique (CSE)



**Caroline Legrez**  
Responsable du pôle DDQ Specialist



**Romain Avice**  
Gérant ISR

<sup>9</sup> Les rôles, les membres et les principales missions des trois instances ci-dessus sont détaillés dans la « Politique d'Investisseur Responsable » de DNCA Finance.



### **3. Ressources humaines et techniques**

La politique de Développement Durable de DNCA Finance est impulsée par le comité opérationnel RSE et se déploie dans chaque pôle et service (Ressources Humaines, Services Généraux, etc.) par l'intermédiaire de collaborateurs qui assurent le bon déroulement des opérations.

La centralisation des pratiques de Développement Durable au niveau de ce comité permet d'assurer la cohérence de l'ensemble et d'entériner l'application du « Principe d'intégration ESG » sur la globalité de nos activités.

Depuis 2021, DNCA Finance enrichit sa démarche de développement durable en se dotant de moyens techniques tel que le Bilan Carbone <sup>10</sup>, réalisé pour la troisième année consécutive. De la même manière, la société a consolidé la rédaction de son rapport RSE pour la quatrième année de suite. Ce rapport RSE est le référentiel d'application de la politique de Développement Durable de la société. Il y figure les orientations stratégiques, les leviers d'actions, les objectifs, les indicateurs de mesure et les résultats des actions. Il s'agit d'un outil de pilotage révisé chaque année qui permet à chacun des collaborateurs de DNCA Finance d'être acteur du changement.

---

<sup>10</sup> Conformément aux standards de l'ADEME et de l'Association pour la transition Bas Carbone (ABC).

# 05

## RESULTATS ET PERSPECTIVES

---

A

**Résultats**

---

B

**Perspectives**

---

## V. RESULTATS ET PERSPECTIVES

Les informations et statistiques présentées dans ce chapitre ont été collectées et sont reportées au niveau du groupe et par pays (France, Luxembourg, Italie).

### 1. Résultats

L'ensemble des résultats 2023 pour les trois axes stratégiques sont caractérisés par une couleur verte ou rouge, symbolisant respectivement un avancement ou un retard par rapport à la cible fixée pour 2024.

#### e) Résultats et actions sur l'axe 1 « Investir sur l'épanouissement de nos collaborateurs, facteur déterminant de la croissance de DNCA Finance »

##### 1) Synthèse des résultats

#### Promouvoir la diversité, l'égalité des chances et l'absence de discrimination au sein des équipes de DNCA Finance pour en faire une source de richesse collective

Objectifs	Indicateurs	Cibles à 2024	Résultats 2022	Résultats 2023	Variation 22/23	Codification GRI
Promouvoir la diversité sous toutes ses formes au sein des équipes de DNCA Finance	Signature de la Charte Diversité la 1ère années et satisfaction des conditions de la Charte Diversité les années suivantes	Satisfaction des conditions de la Charte Diversité (diffusion de 2 actions de Diversité sur le site de la Charte)	-	<b>Signée</b>		405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés
Parvenir à un équilibre Hommes / Femmes dans les effectifs de DNCA Finance	Taux de femmes (Nombre de femmes / total employés)	>= 10% (par rapport à N-2)	36%	35%	<b>-3%</b>	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés
Favoriser l'emploi des seniors	Taux d'emploi des seniors (Nombre de salariés de + de 55 ans / total employés)	>=7%	7,32%	<b>7,19%</b>	-2%	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés
Disposer d'une proportion significative de personnes handicapées dans les effectifs de DNCA Finance	Taux de handicapés (Nombre de personnes handicapées / total employés)	>= 6%	1,02%	<b>1,27%</b>	25%	405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés

**Faciliter l'intégration et la progression des collaborateurs de DNCA Finance sur la durée, et leur donner les moyens de renforcer / développer leurs compétences (par la formation) et de s'épanouir au sein de l'entreprise (par les possibilités de mobilité interne qui leur sont offertes)**

Objectifs	Indicateurs	Cibles à 2024	Résultats 2022	Résultats 2023	Variation 22/23	Codification GRI
Créer des emplois durables	Taux de recrutement (Nombre d'emplois nouvellement créés / total de postes existants)	>= 10% (par rapport à N-2)	9%	5%	<b>-42%</b>	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation des employés
Réduire les emplois précaires au sein de DNCA Finance	Taux de CDD (Nombre de CDD / total contrats)	<= 3%	1,8%	<b>0,0%</b>	-100%	NA
Améliorer la formation des collaborateurs	Taux d'accès à la formation (Nombre de bénéficiaire de formation non obligatoire / Effectif total)	>=0% (par rapport à N-2)	83%	89%	<b>7%</b>	NA
	Nombres d'heures de formation par salarié	>= 10% (par rapport à N-2)	25,4	28,3	<b>12%</b>	404-1 Nombre moyen d'heures de formation par an par employé
	Taux de dépenses de formation (dépenses de formation en % de la masse salariale)	>= 10% (par rapport à N-2)	0,43%	0,30%	<b>-30%</b>	NA

**Faire des salariés de DNCA Finance des collaborateurs heureux et satisfaits de travailler ensemble**

Objectifs	Indicateurs	Cibles à 2024	Résultats 2022	Résultats 2023	Variation 22/23	Codification GRI
Améliorer la santé et la sécurité au travail, notamment réduire la fréquence et la gravité des accidents du travail	Nombre d'accidents du travail	< 1	2	<b>1</b>	-1	403-9 Accidents du travail
Améliorer l'équilibre vie personnelle / vie professionnelle et contribuer	Nombre de places en crèche	>= 12	12	<b>12</b>	0	NA

au "mieux vivre"						
Protéger les données personnelles et préserver l'identité des collaborateurs (mise en place RGPD, formation anti-piratage)	Nombre de campagnes de phishing	>= 10	12	<b>12</b>	0%	NA
Enrichir les offres et le niveau de prestations du CSE (subventions, crèche, offre sportive...) en k€	Budget global du CSE (fonctionnement + œuvres sociales)	>= 10% (par rapport à N-2)	469	597	<b>27%</b>	NA
Augmenter le taux de satisfaction des collaborateurs dans la durée	Taux de satisfaction des salariés (Nombre d'employés satisfaits / total des répondants)	>= 75%	-	<b>91%</b>	NA	NA
Réduire les départs volontaires liés à une insatisfaction ou à un manque de motivation (démission, départ anticipé en retraite, rupture période d'essai et rupture conventionnelle à l'initiative du collaborateur), les départs involontaires, le turnover et le taux d'absentéisme	Taux de départs volontaires (Nombre de départs volontaires / total effectif)	<= 5%	3,75%	<b>0,60%</b>	-84%	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation des employés
	Taux de départs involontaires (Nombre de départs involontaires / total effectif)	<= 5%	2%	<b>3%</b>	50%	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation des employés
	Taux de turnover	<= 15%	8,44%	<b>5,18%</b>	-39%	401-1 Recrutement de nouveaux employés et rotation des employés
	Nombre de jours d'absence par employé	<= 5	4	<b>7</b>	75%	NA
	Taux d'absentéisme (nombre de jours d'absence / nombre de jours théoriquement travaillés sur la période)	<= 2%	1,1%	<b>1,99%</b>	81%	NA



2) Analyse et commentaires des résultats

## L'ESSENTIEL POUR 2023



- Signature de la Charte Diversité en 2023.



- Lancement et réalisation de trois enquêtes de satisfaction des employés en 2023 via Poplee Engagement.



- Organisation par le CSE d'activités et d'évènements pour les collaborateurs : Escape Game, karting, pétanques, etc.



- Proposition de formations et de certifications portant sur la finance durable et l'ISR.

La dimension humaine de notre métier est essentielle. Nous la considérons comme l'atout indispensable d'une collaboration réussie entre toutes les forces vives de l'entreprise ainsi que dans les relations avec nos clients et nos partenaires.

### Culture d'entreprise et organisation des Ressources Humaines

Le département des Ressources Humaines est composé d'une Responsable des Ressources Humaines et d'une Responsable du Développement des compétences / Chargée des Ressources Humaines.

Sa mission consiste à :

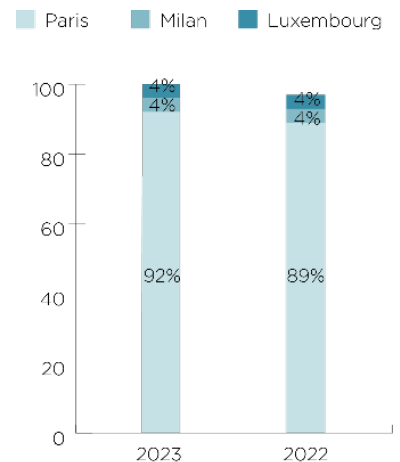
- Faciliter la vie des salariés depuis leur intégration tout en veillant à la performance de l'entreprise
- Accompagner les salariés et les managers dans leurs travaux quotidiens
- Apporter support et conseil au Comité exécutif
- Développer la digitalisation de l'entreprise avec de nouveaux outils qui améliorent l'expérience collaborateur et optimisent la gestion des Ressources Humaines

Chaque employé reçoit le Code de Conduite du Groupe Natixis ainsi que le Code de Déontologie DNCA Finance. L'objectif est de développer une culture d'éthique et de transparence au sein de l'entreprise.

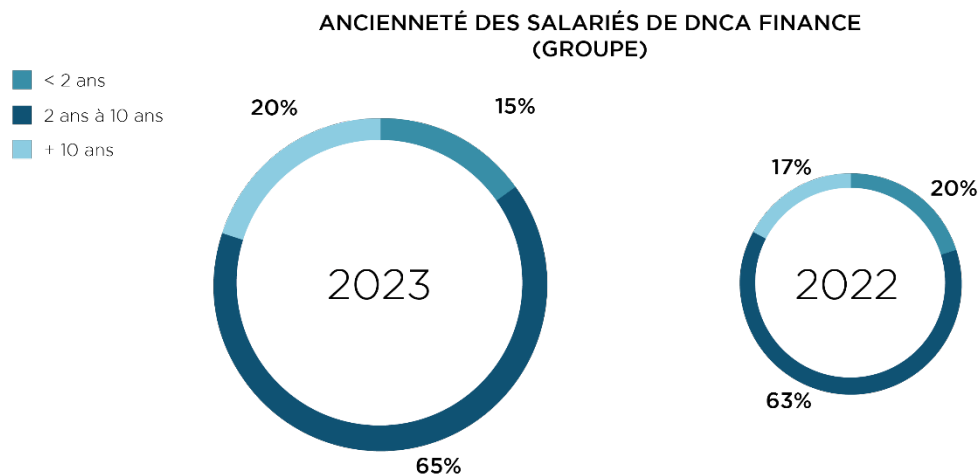
### 1) Répartition géographique des salariés

DNCA Finance est une entreprise multiculturelle (10 nationalités et 16 langues parlées) composée de 167 collaborateurs au 31 décembre 2023 contre 164 fin 2022 répartis entre Paris, Milan et Luxembourg.

En 2023, l'effectif DNCA Finance de Paris représente 91,6% de l'effectif DNCA Finance Groupe.



## 2) L'ancienneté des salariés



Source : DNCA Finance.

**L'âge moyen des salariés de DNCA Finance est de 41 ans.**

## 3) Politique de rémunération

La politique de rémunération de DNCA Finance et ses succursales prend en compte les « dispositions communes sur les politiques de rémunération au sein des sociétés de gestion » rédigées par les principales associations professionnelles représentatives de la gestion ainsi que les dispositions issues des Directives UCITS V, AIFM, MIF 2, les orientations de l'ESMA relatives aux bonnes politiques de rémunération au titre de la directive sur les organismes de placement collectif en valeurs mobilières (ESMA/2016/575) en date du 14 octobre 2016 ainsi que le Règlement (UE) 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers. Ont également été prises en compte les exigences d'intégration de critères ESG issues de l'article 5 du Règlement européen SFDR (Règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers) et de l'Article 29 de la Loi N°2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat. La Politique définie et formalisée par le Comité Exécutif de DNCA Finance est approuvée par Natixis Investment Managers (NIM) et par l'instance de surveillance de DNCA Finance. Elle est revue annuellement et soumise pour avis de conformité au Responsable de la Conformité et du Contrôle Interne de DNCA Finance. Cette politique vise une gestion saine des risques et à éviter les conflits d'intérêts et les prises de risques excessives. Elle s'applique à tout le personnel de DNCA et est basée sur des critères de performance quantitatifs et qualitatifs, intégrant l'alignement des intérêts des investisseurs, des collaborateurs et de la société de gestion.

La structure de rémunération est la même pour tous les collaborateurs du Groupe DNCA Finance et est composée en trois parties :

- Rémunération fixe
- Rémunération variable individuelle
- Rémunération variable collective (intéressement et participation)

La composante fixe de la rémunération peut représenter une part suffisamment élevée de la rémunération globale de sorte qu'une politique souple peut être exercée en matière de composantes variables de la rémunération, notamment la possibilité de ne payer aucune composante variable.

La rémunération variable individuelle dépend du métier et des responsabilités, attribuée discrétionnairement en fonction de la performance individuelle appréciée par le Comité Exécutif. Elle inclut :

- Une composante en numéraire
- Une composante en numéraire indexée sur un panier représentatif de FIA et d'OPCVM mis en place par DNCA Finance pour le personnel identifié

Les enveloppes de rémunérations variables sont définies selon les résultats annuels du Groupe DNCA mais également en fonction d'éléments qualitatifs. Les données chiffrées de la politique de rémunération, incluant la population identifiée et les rémunérations les

plus élevées, sont approuvées successivement par le Comité de surveillance de DNCA Finance, un Comité intermédiaire réunissant le Comité de surveillance de DNCA Finance et la Direction générale de NATIXIS IM, puis par la Direction générale de NATIXIS et enfin par le Comité des rémunérations de NATIXIS.

Modalités de versement de la rémunération variable :

- La rémunération variable, différée sur trois ans, croît avec le montant de rémunération variable attribuée et peut atteindre 60% pour les rémunérations les plus élevées du Groupe DNCA
- Le panier de fonds devant refléter la gamme de fonds et actifs gérés par DNCA Finance fait l'objet d'une revue annuelle concernant sa composition et pondération
- Les conditions de performance financière de la société de gestion et l'absence de comportement risqué sont requises pour l'acquisition de la rémunération variable

Mesures de réduction/élimination des rémunérations variables :

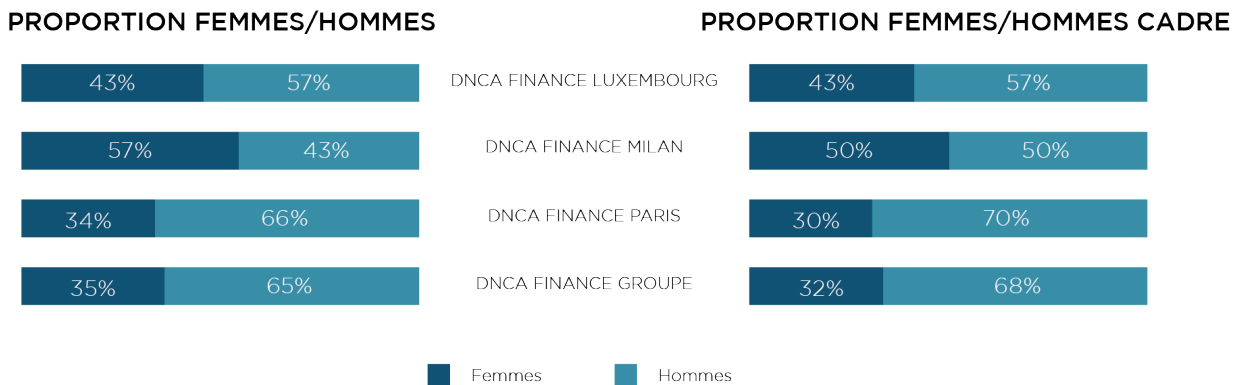
- Le constat d'un EBITDA négatif peut engendrer la réduction ou l'élimination complète des éléments différés. Cette décision est prise par le Comité exécutif de DNCA Finance et validée par le Comité de surveillance, en concertation avec NIM
- En cas de licenciement pour faute ou une révocation pour juste motif, le Groupe DNCA se réserve le droit de demander le remboursement des paiements effectués au titre de la rémunération variable au collaborateur, et ce pendant une durée de 5 ans suivant la date de paiement
- En conformité avec la réglementation SFDR entrée en vigueur le 10 mars 2021, le montant de l'enveloppe attribuée aux rémunérations variables individuelles discrétionnaires peut être réduit ou annulé (ainsi que le cas échéant les échéances en cours d'acquisition ou au titre de rémunérations variables déjà attribuées et différées) dans le cas où un risque environnemental, social ou gouvernemental se concrétise en affectant de manière significative la valeur des actifs gérés.

Pour plus de détail, la politique de rémunération de DNCA Finance est disponible sur le [site internet](#).

## Diversité

### 1) Promotion de la diversité

AU 31/12/2023, DNCA Finance Groupe employait 167 salariés :



En 2023, aucune femme n'est présente au Comité de surveillance.

DNCA Finance est inclusif dans ses campagnes de recrutement et publie des offres sans discrimination de genre. Une nouvelle campagne de promotion de la diversité a été déployée sur les offres d'emploi en 2023.

La page carrière indique comment DNCA Finance valorise la Diversité au sein de ses équipes, convaincue que la mixité des profils est une source de créativité, d'innovation et d'enrichissement mutuel.

L'adhésion à la Charte de la Diversité a été réalisée en 2023.

La Charte de la diversité est un texte d'engagement pour tout employeur, dans une démarche volontariste, souhaitant agir en faveur de la diversité et dépasser ainsi le cadre légal et juridique de la lutte contre les discriminations.

Par la signature de la Charte de la Diversité, DNCA Finance s'engage à court, moyen et long terme à :

- Sensibiliser et former nos dirigeants et managers impliqués dans le recrutement, la formation et la gestion des carrières, puis progressivement l'ensemble des collaborateurs, aux enjeux de la non-discrimination et de la diversité.
- Promouvoir l'application du principe de non-discrimination sous toutes ses formes dans tous les actes de management et de décision de l'entreprise ou de l'organisation, et en particulier dans toutes les étapes de la gestion des ressources humaines.
- Favoriser la représentation de la diversité de la société française dans toutes ses différences et ses richesses, les composantes culturelle, ethnique et sociale, au sein des effectifs et à tous les niveaux de responsabilité.
- Communiquer sur notre engagement auprès de l'ensemble de nos collaborateurs ainsi que de nos clients, partenaires et fournisseurs, afin de les encourager au respect et au déploiement de ces principes.
- Faire de l'élaboration et de la mise en œuvre de la politique de diversité un objet de dialogue social avec les représentants du personnel.
- Evaluer régulièrement les progrès réalisés informer en interne comme en externe des résultats pratiques résultant de la mise en œuvre de nos engagements.

### 2) Proportion de personnes ayant la Reconnaissance Qualité de Travailleurs Handicapés

Selon l'effectif en ETP au 31/12/2023, 1,27 % des salariés ont effectué la démarche de Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH) et sont reconnus comme tels. Sur les 8 unités requises, il y a 1,92 unités de Bénéficiaires à l'Obligation d'Emploi de Travailleurs Handicapés (BOETH).

Les locaux de DNCA Finance sont adaptés pour faciliter l'accès aux personnes en fauteuil roulant (large porte, rampe, WC adaptés). A l'entrée de l'immeuble, un monte-charge est disponible pour desservir l'ensemble des étages.

Par ailleurs, DNCA Finance a recours à des travailleurs porteurs de handicap par l'intermédiaire d'Etablissement et Service d'Aide par le Travail, notamment pour l'achat d'une partie des fournitures de bureau.

DNCA Finance intègre l'information selon laquelle le poste est ouvert aux personnes en situation de handicap sur l'ensemble de ses publications d'offres de stage ou d'emploi sur son espace dédié.

La société bénéficie d'un accès à la plateforme de l'AGEFIPH qui permet de proposer des offres d'emploi exclusivement à des personnes en situation de handicap.

Par ailleurs, lors d'une embauche d'un salarié en situation de handicap, et après autorisation de la personne concernée, une formation de son manager et de l'équipe qu'elle intégrera sera possible. DNCA Finance a également mis en place des campagnes de sensibilisations sur le handicap et sur la RQTH au travers d'une communication interne et du serious game « Bureau des séries » de Goods To Knows.

### 3) Egalité salariale

L'égalité Femmes/Hommes a été déclarée « Grande cause nationale du quinquennat » par le Président de la République en 2017. Un dispositif d'évaluation de l'égalité Femmes/Hommes est obligatoire pour toutes les entreprises de plus de 50 salariés depuis 2019 : l'index égalité Femmes/Hommes (défini aux articles L.1142-7 et suivants, et D.1142-2 et suivants du Code du Travail).

Pour les entreprises de moins de 250 salariés, cet index est composé de 4 indicateurs dont la note globale est calculée sur 100 points. Au titre de l'année 2023, DNCA FINANCE a obtenu la note globale de **70/100**, qui se répartit comme suit :

- **40 / 40 - Indicateur 1** : écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

- **15 / 35 - Indicateur 2** : écart de répartition des augmentations individuelles entre les hommes et les femmes
- **15 / 15 - Indicateur 3** : taux de salariées augmentées après leur retour de congé maternité
- **0 / 10 - Indicateur 4** : répartition sexuée des 10 salariés ayant les plus hautes rémunérations

**En dessous de 75 points, l'entreprise est dans l'obligation d'apporter des mesures correctives permettant de faire progresser les notes des indicateurs concernés.**

La baisse de la note globale est liée à l'indicateur 2 « écart de répartition des augmentations individuelles entre les hommes et les femmes » qui passe de 35/35 en 2022 à 15/35 en 2023. Cette diminution du score est due au fait que les femmes ont bénéficié d'augmentations salariales supérieures à celles des hommes au cours des trois dernières années.

Par ailleurs, ces augmentations de salaires ont contribué à améliorer le score de l'indicateur 1, « écarts de rémunération entre les femmes et les hommes », qui est passé de 39/40 à 40/40, atteignant ainsi le score maximal.

Conformément à l'article 13 de la loi n° 2021-1774 du 24 décembre 2021 concernant l'égalité économique et professionnelle et au décret n° 2022-243 du 25 février 2022, **les objectifs de progression et les mesures correctives pour atteindre une note minimale de 75/100** sont les suivants :

- Objectifs de progression :

Indicateur 2 : Rétablir une proportion équitable de personnes augmentées entre femmes et hommes pour atteindre la note de 25/35 en 2024.

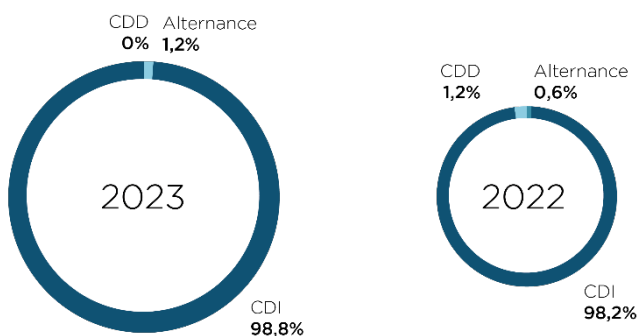
Indicateur 4 : Faire entrer une femme supplémentaire parmi les 10 plus hautes rémunérations pour atteindre la note de 5/10 en favorisant par exemple le recrutement de femmes sur les postes à responsabilité vacants.

- Mesures correctives :

Procéder à l'augmentation salariale de collaborateurs masculins sur 2024.

## Emploi

### TYPE DE CONTRAT DE DNCA FINANCE (GROUPE)



### Types de contrat

Les collaborateurs de DNCA Finance sont très majoritairement employés en Contrat à Durée Indéterminée (98,8% des collaborateurs).

*NB : les conventions de stage ne sont pas incluses dans la répartition des contrats de travail (les stagiaires n'étant pas salariés). En France, la part de stagiaires ne doit pas dépasser 15% de l'effectif sur une semaine, dans le respect du Code du travail.*

### 1) Formation et gestion de carrière

Afin de promouvoir les actions de formation et d'inciter les collaborateurs à faire le point sur leurs compétences acquises et à acquérir, les Ressources Humaines procèdent à une collecte annuelle des besoins de formation auprès de l'ensemble du personnel. Ces formations aident le collaborateur à s'adapter à sa fonction et à rester en veille sur la réglementation dans son corps de métier. Ces formations sont majoritairement des formations liées à la fonction (métier, management), la prise en main de logiciels et des formations en langues étrangères.

L'offre de formation aux salariés intègre les enjeux ESG. A ce titre, 26 collaborateurs sont titulaires de la certification Finance Durable de l'AMF à fin 2023, (18 en 2022) et 9 sont titulaires du Certificate in ESG Investing (CFA) en 2023 (3 en 2022). De plus, le Projet de Transition Professionnel (PTP) ainsi qu'un bilan de compétences sont proposés au cas par cas au sein de la société.



Certaines formations financées par DNCA Finance sont certifiantes ou diplômantes et accompagnent le collaborateur dans son développement de compétences et son évolution de carrière. Par ailleurs, d'autres formations sont imposées par la réglementation comme la Certification AMF, l'évaluation des connaissances MIF2, la formation DDA<sup>11</sup>, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme, etc.

Les dépenses de formation en 2023 de DNCA Finance Paris représentent 0,30 % de la masse salariale 2023 (0,43 % en 2022).

A ces dépenses s'ajoute la Contribution Unique de la Formation Professionnelle et de l'Apprentissage (CUFPA) qui est de 1,68 % de la masse salariale.

En 2023, 5330 heures de formations obligatoires et non obligatoires ont été réalisées par les collaborateurs de DNCA Finance Paris. Au regard de l'effectif total sur le site de Paris, 88,75 % des salariés ont eu accès à des formations non obligatoires.

### HEURES DE FORMATIONS SUIVIE

2023



■ Formations facultatives ■ Formations obligatoires

Pour 2023, DNCA Finance souhaite poursuivre l'intégration des sujets ESG dans son plan de formation.

#### 2) Gestion des carrières et mobilité

La réglementation française (loi Avenir Professionnel) impose un entretien professionnel tous les deux ans à partir de deux ans d'ancienneté au sein d'une entreprise. Cet entretien permet au salarié de faire le point sur son évolution à son poste mais également sur ses souhaits de progression au sein de la société. Sur les 167 salariés actuels de DNCA Finance, 49 étaient éligibles à l'entretien professionnel pour l'exercice 2023. L'ensemble des 49 salariés a réalisé l'entretien professionnel, soit un total de 100%. Lors de l'exercice 2024, les 71 autres salariés (plus ou moins les potentiels départs et/ou arrivées) réaliseront à leur tour leur entretien professionnel.

Au-delà de l'aspect réglementaire, depuis 2020, DNCA Finance fixe un entretien annuel à 100 % de ses salariés. C'est une obligation dans le cadre de la politique de rémunération interne. Afin d'encourager les entretiens, les managers ont été formés sur les entretiens annuels et les entretiens professionnels.

Compte tenu de la taille de l'entreprise et de la spécificité des métiers, la direction s'efforce de répondre au mieux aux demandes de mobilité interne lorsqu'une opportunité se présente.

### Climat social et conditions de travail

#### 1) Santé et sécurité au travail

En 2023, DNCA Finance a recensé 1 accident de travail ou de trajet (2 en 2022). En moyenne, entre 0 et 2 accidents par an sont enregistrés.

Soucieux de l'importance de la qualité de vie au travail et de la prévention en matière de risques psychosociaux, un document unique d'évaluation des risques a été mis en place en 2017. De plus, une communication sur les déplacements à vélo et l'interdiction de descendre à vélo dans le parking a été envoyée à l'ensemble des salariés afin d'éviter tout risque de collision.

Des formations sur la sécurité Incendie (guide file /serre file, manipulation des extincteurs) et le secourisme (manipulation des défibrillateurs automatisés externes et initiation aux

<sup>11</sup> Directive sur la Distribution d'Assurances

gestes qui sauvent) sont également organisées pour les collaborateurs qui se portent volontaires.

Avant l'exercice 2022, les dernières formations sécurité remontaient à 2018. La période du Covid, et le télétravail à 100% qui en a découlé, ont retardé le plan de formation à la sécurité qui ne peut se faire qu'en présentiel.

En 2022, ces formations sur la sécurité ont pu être dispensées :

- La manipulation des extincteurs : 23 participants ;
- Défibrillateurs Automatisé Externe et gestes qui sauvent : 29 participants ;
- Evacuation incendie (guide file, serre file) ; 17 participants.

De nouvelles formations sur la sécurité devraient être réalisées en 2024.

Au quotidien, DNCA Finance met à disposition un espace cafétéria par étage. Ces cafétérias mettent à disposition gratuitement des fruits frais, biscuits secs, boissons chaudes et froides à l'ensemble des collaborateurs.

Par ailleurs, sur le site parisien, les collaborateurs ont désormais accès à un espace de restauration, en partage avec les autres locataires du site.

En 2024, DNCA Finance aimerait proposer des ateliers internes - par le biais d'intervenants externes - sur le bien-être, l'alimentation, la gestion de la parentalité, le sommeil ou encore la posture à adopter devant l'écran. DNCA Finance équipe ses salariés, sur ordonnance médicale, en mobiliers ou aménagements spécifiques.

## 2) Conciliation vie personnelle/vie professionnelle

DNCA Finance a mis en place un plan de soutien au congé de maternité et paternité en maintenant 100% des salaires pour les congés maternité et paternité à partir d'un an d'ancienneté dans l'entreprise.

En 2015, DNCA Finance a proposé le co-financement de places en crèche. Elle a mis en place depuis 2018 le dispositif « Ma Place En Crèche » (désormais renommé « Les Parents Zens ») pour un budget initial de 10 places annuelles à disposition de ses salariés de Paris (160 000 euros net par an) avec une commission d'attribution une fois par an. Un avenant au contrat a été rédigé en 2022, afin d'augmenter le nombre de places à 12. Au 31/12/2023, ces places représentent 8,13 % de l'effectif total du site de Paris et 13,48 % de la tranche « 30/45 ans » permanent.

Depuis la crise sanitaire survenue en 2020, DNCA Finance a mis en place un modèle hybride de travail avec la possibilité de combiner le télétravail (deux jours par semaine maximum pour Paris et Milan, un jour par semaine pour Luxembourg) et le travail en présentiel au bureau. Afin de pérenniser ce mode d'organisation, un accord Télétravail a été conclu avec les représentants du personnel de DNCA Paris en septembre 2020 et est toujours en vigueur. Pour le site de Luxembourg, une charte Télétravail a été rédigée en juillet 2022. De plus, afin d'améliorer les conditions de travail à domicile, DNCA Finance accompagne les salariés qui en expriment le besoin pour l'achat d'équipements informatiques.

DNCA Finance a mis en place le baromètre Lucca qui a pour objectif d'inciter les salariés à communiquer sur leur humeur du jour. En 2023, DNCA Finance a lancé Poplee Engagement, nouveau service de l'interface Lucca permettant de sonder les équipes à l'aide d'enquêtes portant sur la qualité de vie et les conditions de travail (charge de travail, engagement, télétravail, formations, sens etc...). Les réponses recueillies permettent la co-construction de meilleures conditions de travail au sein de DNCA Finance. Le but est de créer de la transparence et d'échanger sur des problématiques qui touchent l'ensemble des salariés. Trois campagnes d'enquête auprès des salariés ont eu lieu en 2023, avec un taux de réponse de 42% et un taux de satisfaction de 91%. En 2024, DNCA Finance compte proposer des ateliers internes - par le biais d'intervenants externes - sur l'équilibre vie professionnelle / vie personnelle.

## 3) RGPD et protection contre le phishing

Concernant la protection des données personnelles, DNCA Finance a mis en œuvre une politique rigoureuse en ligne avec le Règlement général sur la protection des données

(RGPD). En 2023, 12 tests de phishing ont été effectués, correspondant à une fréquence d'un test par mois.

DNCA Finance effectue des tests d'intrusion en « Red Team » comportant une phase d'attaque employant le phishing ciblant plus spécifiquement quelques collaborateurs.

Afin de renforcer la cybersécurité de l'entreprise, plusieurs actions ont été menées ces dernières années. Le déploiement des mécanismes d'authentification à deux facteurs a été poursuivi, et la protection des courriels a été renforcée avec la mise en œuvre d'une solution basée sur l'intelligence artificielle. Une migration vers une solution de filtrage Web en Cloud a été réalisée afin d'homogénéiser la sécurité même en cas de mobilité ou télétravail. De plus, les correctifs identifiés lors de l'audit de sécurité interne et externe mené sur l'infrastructure de DNCA Finance Groupe en 2021 ont été mis en œuvre, et un audit de code du site internet de la société a été réalisé.

Par ailleurs, la politique de protection des données personnelles précise les cas de violation de données et la procédure de gestion des incidents SSI.

Dans ce cadre, ces actions ont été appliquées en 2023 :

- Poursuite de la sensibilisation des collaborateurs aux enjeux de cybersécurité avec une formation toujours obligatoire ;
- Mise en place d'un SIEM (Security Information Event Manager) supervisé par une équipe dédiée : il s'agit d'une solution permettant de centraliser les événements du système d'information afin de détecter d'éventuelles menaces ;
- Augmentation de la veille interne sur les configurations d'éléments d'infrastructure pouvant introduire des risques de sécurité avec l'acquisition d'un outil dédié.

#### 4) Bien-être des collaborateurs

**Par l'intermédiaire du Comité Social et Economique (CSE), DNCA Finance mène une politique sociale engagée en faveur de ses collaborateurs. Ce comité possède deux budgets établis et suivis chaque année de façon distincte :**

- Le budget de fonctionnement qui s'élève à 167 680 €, en baisse de 27 % par rapport à 2022. Ce budget permet au CSE d'exercer ses missions de manières indépendantes.
- Le budget des œuvres sociales qui s'élève à 288 838 €, en hausse de 65% par rapport à 2022| est destiné au bien-être des salariés et doit servir à leur épanouissement culturel et social.

La progression du budget de fonctionnement 2023 (-27%) s'explique par une baisse de la masse salariale. En effet, ce budget est calculé sur la base d'un pourcentage de la masse salariale brute de DNCA Finance qui a baissé en 2023.

**En 2023, le CSE de DNCA Finance a réalisé plusieurs prestations :**

- **Activités sportives** : Gymnastique, Karting, Courses à pied, foot
- Activités culturelles : Escape Game
- **Maintien de la subvention** de 30€/mois, soit 360€/an
- **Noël des enfants** au jardin d'acclimatation
- **Soirée de Noël** pour les collaborateurs
- **Petit déjeuner** inter-équipes afin de favoriser la cohésion entre salariés
- **Offre Bancaire** en partenariat avec la Caisse d'Épargne Ile de France

Pour l'année 2024, les prestations du CSE seront maintenues.

#### 5) Couverture Mutuelle / prévoyance / convention collective

En France, l'ensemble des Collaborateurs :

- Est couvert par un contrat groupe de mutuelle dit « Responsable » (obligatoire en France)
- Bénéficie d'un contrat de prévoyance
- Est couvert par la Convention collective Nationale des Sociétés Financières (IDCC 478)

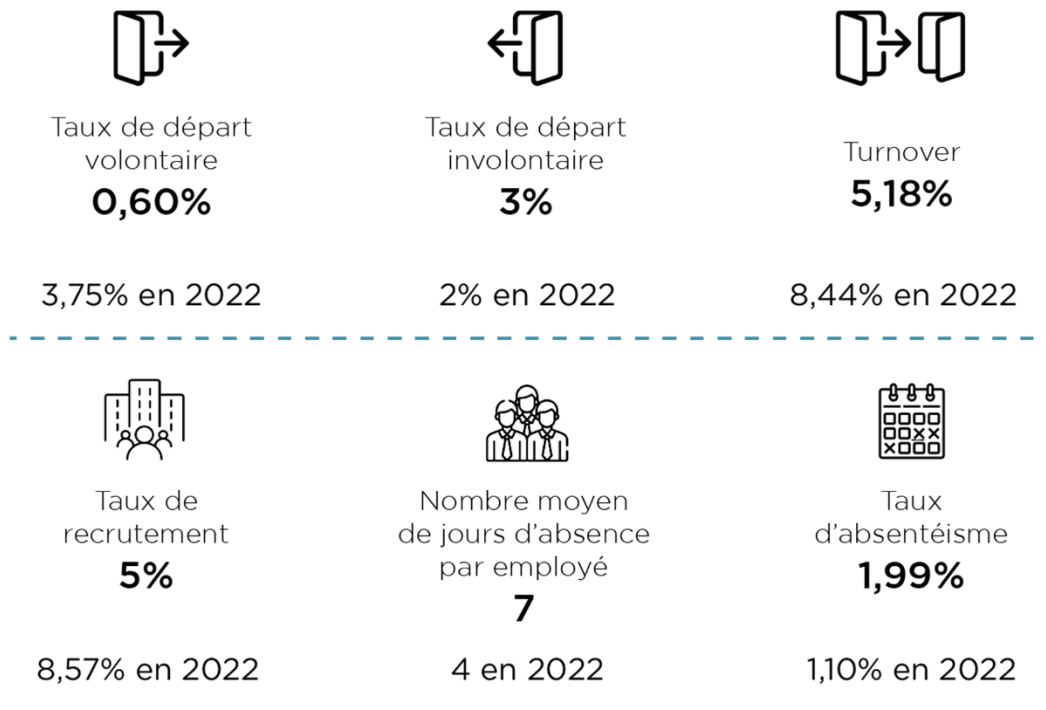
Au Luxembourg :

- La succursale du Luxembourg ne dépend pas d'une convention collective nationale mais l'ensemble des collaborateurs bénéficie d'un contrat groupe Retraite et Prévoyance.
- 33 % des collaborateurs ont choisi de souscrire une mutuelle privée par le biais de DNCA Finance Luxembourg.
- La mutuelle employeur n'est pas obligatoire au Luxembourg, la sécurité sociale étant plus avantageuse.

En Italie :

- L'ensemble des collaborateurs est couvert par la Convention Collective Nationale pour les managers et domaines professionnels dépendant du crédit des sociétés financières et instrumentale.
- L'ensemble des collaborateurs bénéficie d'un contrat groupe de prévoyance et de mutuelle.

6) Principaux indicateurs de performance sociale de DNCA Finance Groupe en 2023



**Départ volontaire** : démission, départ en retraite, rupture période d'essai et rupture conventionnelle à l'initiative du collaborateur.

**Départ involontaire** : rupture en période d'essai et rupture conventionnelle à l'initiative de l'entreprise.

**Taux de recrutement** : pourcentage d'emplois sur les postes nouvellement créés sur le nombre total de postes existants.

**Taux d'absentéisme** : nombre de jours d'absence\* sur une période, divisé par le nombre de jours théoriquement travaillés sur la période.

\*NB : absences non incluses dans le calcul du taux d'absentéisme : congés payés, jours de repos et de récupération, congés de maternité/paternité.

Absences incluses : arrêt maladie/accidents travail, congés pathologique, congé enfant malade, grossesses/PMA, congés sans solde, congés conventionnels pour événement familial (ex : mariage, naissance, obsèques, déménagement), absences injustifiées.

f) Résultats et actions sur l'axe 2 : « Maitriser les impacts environnementaux et sociaux de nos activités »

1) Synthèse des résultats

**Contribuer à l'intérêt général mondial en luttant durablement contre le réchauffement climatique et ses répercussions (notamment sociale), par l'atténuation de nos émissions de GES, ainsi que par l'adaptation de nos modes de fonctionnement (notamment en renforçant l'efficacité de nos consommations énergétiques)**

Objectifs	Indicateurs	Cibles à 2024	Résultats 2022	Résultats 2023	Variation 22/23	Codification GRI
Réduire les émissions de GES par salarié	Emissions de GES (émissions de GES (en tCO2) par salarié) hors poste investissement	>= -10% (par rapport à N-2)	46	37	<b>-20%</b>	305-5 Réduction des émissions de GES
Disposer d'une flotte automobile "propre"	Taux de véhicules hybrides / électriques (nombre de véhicules hybrides ou électriques / total véhicules)	>= 50%	64%	<b>83%</b>	30%	305-5 Réduction des émissions de GES
Réduire la consommation d'électricité par salarié	Consommation électrique (en kWh) par salarié	>= -10% (par rapport à N-2)	1145	995,1	<b>-13%</b>	302-4 Réduction de la consommation énergétique

**Prévenir et atténuer les incidences négatives en matière de consommation des ressources naturelles et de leur recyclage lié à nos activités**

Objectifs	Indicateurs	Cibles à 2024	Résultats 2022	Résultats 2023	Variation 22/23	Codification GRI
Réduire la consommation de papier par salarié, ainsi que le poids des impressions couleur	Nombre de kg de papier consommés par salarié	>= -20% (par rapport à N-2)	8,4	6,35	<b>-24%</b>	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume
	Nombre total d'impressions	>= -20% (par rapport à N-2)	301 660	342 052	<b>13%</b>	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume
	Taux d'impression couleur	>= -20% (par rapport à N-2)	39%	51%	<b>31%</b>	301-1 Matières utilisées par poids ou par volume
Réduire la consommation d'eau par salarié	Nombre de litres d'eau consommés	>= -20% (par rapport à N-2)	6 225	<b>Calcul en cours</b>		303-5 Consommation d'eau

	par collaborateur					
Augmenter les déchets recyclés par salarié	Poids des déchets recyclés par salarié	>= 20% (par rapport à N-2)	8,3	10,6	<b>28%</b>	306-2 Déchets par types et méthodes d'élimination

2) Analyse et commentaires des actions menées

## L'ESSENTIEL POUR 2023



- Mise en place du Forfait Mobilité Durable.



- Réduction de 25 % de l'intensité carbone par M€ investis de nos émetteurs privés.



- Installation de variateurs de lumières dans les bureaux, de LED et de détecteurs de mouvements dans les couloirs.



- Elargissement du périmètre de fournisseurs interrogés dans le cadre de la mesure de l'empreinte carbone, de 10 en 2022 à 15 en 2023

### Lutte contre le réchauffement climatique

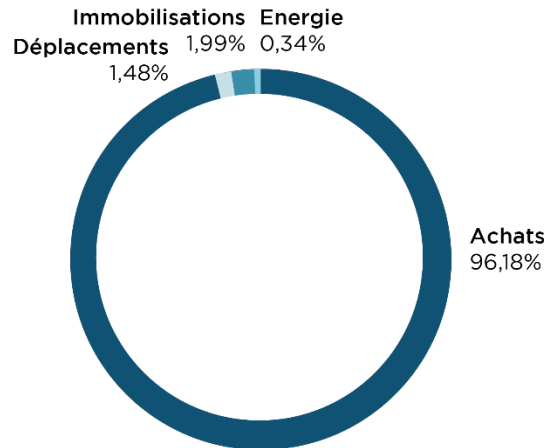
Consciente des différentes pressions environnementales de ses investissements et des risques financiers qui en découlent, DNCA Finance fait le choix de prendre en compte tous les enjeux environnementaux dans sa politique d'investissement responsable. A travers sa politique environnementale, DNCA Finance a conscience des risques climatiques, des risques liés à l'érosion de la biodiversité et cherche à diminuer ses impacts environnementaux en agissant de manière responsable. Face à l'urgence climatique mise en lumière à nouveau par les derniers rapports du GIEC, DNCA Finance poursuit ses efforts pour atténuer ses émissions dans la continuité de l'exercice précédent.

DNCA Finance a réalisé son premier Bilan Carbone en 2021 afin d'obtenir une meilleure compréhension de son impact environnemental. La société a également mis en place un plan d'actions pour faciliter le pilotage de son empreinte environnementale.

La société a de nouveau réalisé son Bilan Carbone en 2022 et 2023. Celui-ci intègre les émissions directes émises au niveau de l'entreprise (scope 1), les émissions indirectes liées à l'énergie (scope 2) et les autres émissions indirectes (scope 3). Ces dernières intégrant les émissions liées aux achats, aux déplacements et à l'activité d'investissement.



**BILAN GLOBAL : ÉMISSIONS DE GES PAR POSTE  
HORS POSTE INVESTISSEMENT**



DNCA Finance évalue les émissions totales de la société, hors Poste investissement, à **6 175 tonnes de CO<sub>2</sub>e**. Cet indicateur est le résultat des actions environnementales mises en place par DNCA Finance dans le cadre de son « Plan de transition ». Ce dernier précise les actions menées à court et à moyen terme pour maîtriser la trajectoire des émissions, en cohérence avec les objectifs de l'Accord de Paris<sup>12</sup>. L'empreinte carbone des investissements privés est passée de 80 tonnes de CO<sub>2</sub>eq par million d'euros investis en 2022 à 60 tonnes de CO<sub>2</sub>eq en 2023, soit une réduction de 25 % sur ce périmètre. De la même manière, une baisse de près de 20 % de l'empreinte carbone des investissements publics a été observée, passant de 263 tonnes de CO<sub>2</sub>eq par million d'euros investis à 210 tonnes de CO<sub>2</sub>eq.

A travers ce plan, la société se veut transparente sur l'atteinte des objectifs fixés. A ce titre, l'objectif sur la réduction de la consommation d'eau par salarié n'a pas été atteint à la suite de l'absence de données de la part du bailleur pour l'année 2023. Cependant, DNCA Finance a pu obtenir les données de consommation d'eau pour l'année 2022, ce qui présente une avancée dans son engagement vers plus de transparence. Par ailleurs, lors des échanges avec le bailleur, DNCA Finance a été informé de l'organisation future d'un Comité Vert consultatif pour dialoguer avec les locataires du site et échanger sur les améliorations à envisager. A ce jour, aucun comité n'a été organisé.

En 2023, DNCA Finance a poursuivi son dialogue avec ses principaux fournisseurs en leur envoyant un questionnaire permettant de recueillir leurs facteurs d'émissions de CO<sub>2</sub>. Cette année, le nombre de fournisseurs interrogés a été élargi de 10 à 15. Cette action a permis d'identifier des leviers d'actions de réduction des émissions de GES pertinents et de sensibiliser les fournisseurs à la mise place d'une politique d'achats responsables. Grâce à un périmètre de données recueillies plus exhaustif, la mesure des émissions de GES est dorénavant plus fiable.

En 2022, DNCA Finance avait sensibilisé ses collaborateurs aux enjeux du réchauffement climatique dans le but de développer une « culture climat » et de favoriser leur mobilisation sur la question climatique. Les équipes avaient pu bénéficier d'une formation sur le Bilan Carbone. En 2023, l'ensemble des équipes a reçu le nouveau Bilan Carbone de la société avec les clés de lecture nécessaires à sa bonne compréhension.

Des affichages de sensibilisation aux impacts du réchauffement climatique sont disposées dans les espaces communs de la société.

Afin de poursuivre les efforts de sensibilisation, DNCA Finance réfléchit à la mise en place un collectif climat sur la base du volontariat de salariés motivés qui entraînerait les autres collaborateurs vers des pratiques plus responsables. L'idée est d'inciter et d'aider les

<sup>12</sup> La « Politique environnementale de DNCA Finance », s'appliquant aux actifs sous gestion, est disponible sur le site internet ([www.dnca-investments.com](http://www.dnca-investments.com)). Elle se place dans le cadre de l'Accord de Paris de 2015 en visant à :

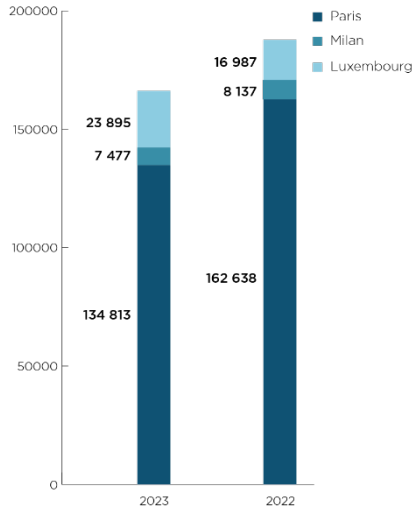
- Limiter le réchauffement des températures à 2°, si possible à 1,5° en 2100 par rapport à l'ère préindustrielle (1890)
- Viser la neutralité carbone en 2100

volontaires à s'engager pour être plus actifs en matière de lutte contre le réchauffement climatique. Cette initiative est actuellement à l'étude par nos équipes.

La sensibilisation passe également par des actions concrètes et visibles. DNCA Finance souhaite mener des campagnes ponctuelles de collecte de vêtements et de jouets avant Noël et l'été avec Emmaüs en 2024.

**Efficacité énergétique**

**CONSOMMATION D'ÉNERGIE DNCA FINANCE, EN KWH**



DNCA Finance a pu collecter et recenser les données disponibles sur ses trois sites : Paris, Milan et Luxembourg.

Sur le périmètre global, la consommation d'électricité s'élève à 166 185 kWh en 2023. Cela représente une consommation de 995 kWh par employé, soit une réduction de 13 % par rapport à l'exercice précédent.

Le projet sur l'installation de lumières LED a été réalisé en janvier 2023 dans l'ensemble des bureaux, et l'installation de variateurs de lumières ainsi que des détecteurs de mouvements dans les couloirs a été effectuée en janvier 2024.

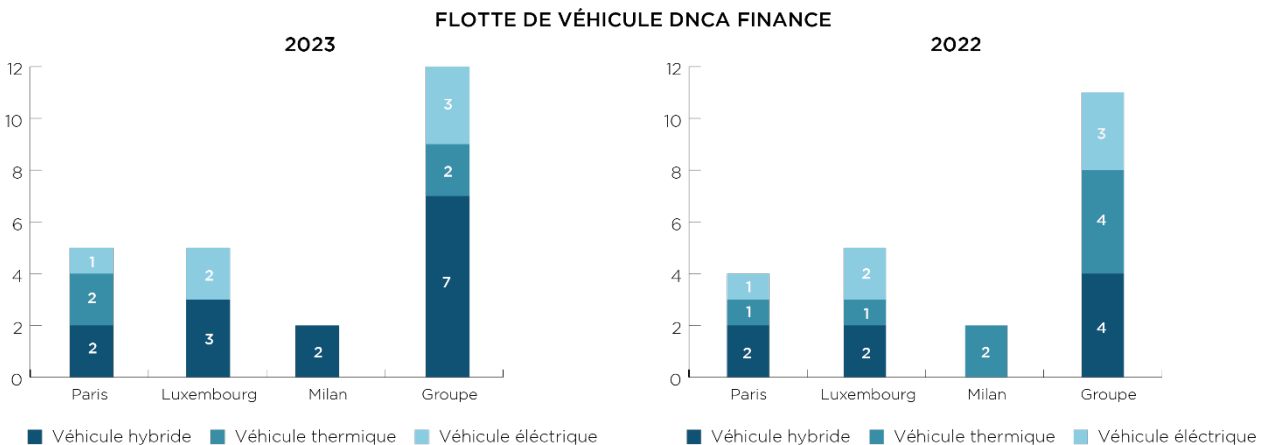
L'objectif d'installation de thermostats dans les bureaux afin d'améliorer

l'efficacité énergétique a été abandonné. Cette décision découle du fait que cette démarche est supervisée au niveau de l'immeuble, relevant ainsi de la responsabilité du bailleur plutôt que des locataires.

**Mobilité douce**

DNCA Finance vise à réduire les émissions générées par le transport en modernisant sa flotte de véhicules professionnels, en remplaçant progressivement les véhicules thermiques par des véhicules hybrides ou électriques moins émetteurs en CO2 et en particules fines.

En 2023, DNCA Finance Groupe détient 12 véhicules dont trois véhicules 100% électriques et sept véhicules hybrides.



A moyen/long terme, l'objectif de DNCA Finance Groupe serait de s'orienter vers un transport 100% « propre » pour sa flotte de véhicule.

Une nouvelle procédure sur les déplacements professionnels est entrée en vigueur depuis juin 2022. Elle préconise à l'ensemble des salariés de privilégier le train par rapport à l'avion

lorsque cela est possible. Un rappel des bonnes pratiques est réalisé régulièrement sur l'optimisation du temps lors des déplacements professionnels et sur la réduction des trajets.

En 2023, DNCA Finance a concrétisé son engagement en mettant en place un Forfait Mobilités Durables (FMD). Cette initiative fait suite à une réflexion entamée en 2021 avec l'objectif d'explorer les moyens de réduire l'impact environnemental des déplacements de ses employés. Le FMD consiste en un portefeuille électronique permettant aux salariés de financer directement leurs dépenses en matière de mobilité, pour leurs trajets domicile-travail, à hauteur de 505€/an.

Ce montant prend en charge :

- 100% des mobilités durables : achat, location, réparation de vélo ou de trottinette électrique, tickets à l'unité de transport en commun, etc ;
- 50% des abonnements de transport en commun ;
- Ces dépenses cumulées sont limitées à 505 euros par an.

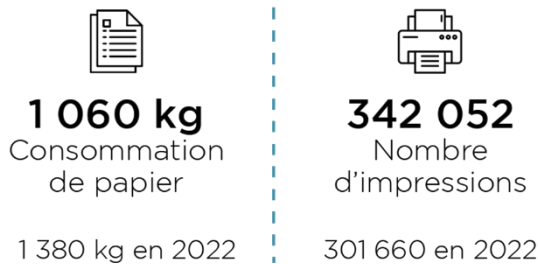
Cette réalisation témoigne de l'engagement continu de DNCA Finance de promouvoir des pratiques de mobilité plus responsables.

Afin de favoriser les mobilités douces, DNCA Finance a eu pour objectif de repenser les stationnements proposés aux collaborateurs en remplaçant la place de parking visiteurs par une place dédiée aux vélos. Le responsable de la sécurité du bâtiment a désormais accordé à DNCA Finance un accès à un parking dédié au stationnement des vélos.

En 2023, une forte augmentation de l'utilisation des vélos personnels pour les trajets domicile-travail a été constatée, ce qui constitue une tendance prometteuse. Cette augmentation s'est traduite par une hausse significative du nombre de demandes de stationnement au parking des vélos depuis l'année dernière. Face à cette évolution, DNCA Finance réaffirme son engagement en faveur des mobilités douces en offrant un soutien continu aux collaborateurs qui choisissent le vélo comme mode de transport.

### Protection des ressources naturelles et de la biodiversité

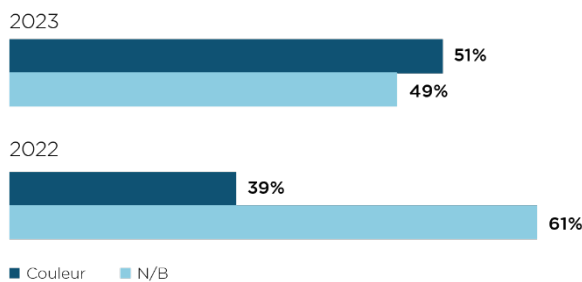
Afin de préserver la biodiversité, DNCA Finance cherche à réduire et limiter sa consommation de ressources naturelles. Dans ce cadre, la société a mis en place une campagne de sensibilisation afin de responsabiliser les collaborateurs sur l'usage de photocopies : un message demande au salarié si l'impression est vraiment nécessaire. De plus, le système d'impressions est paramétré en noir et blanc par défaut.



Calculé sur l'ensemble des trois sites, la consommation de papier de DNCA Finance sur l'exercice 2023 s'est élevée à 1,06 tonnes (1,38 tonnes en 2022), équivalent à 6,35 kg par salarié (8,4 kg en 2022). Par rapport à 2022, la consommation de papier par salarié en 2023 a baissé de 24%.

En 2023, DNCA Finance comptabilise 342 052 impressions papier (301 660 en 2022 soit une augmentation de 13%). En complément, le ratio « couleur / noir et blanc » est passé de 39/61 à 51/49. DNCA Finance précise que le ratio « couleur / noir et blanc » présenté concerne uniquement le site de Paris. Les données des deux autres sites, Milan et Luxembourg, étaient indisponibles l'année dernière. Pour cette année, à Milan, le ratio « couleur / noir et blanc » est de 98/2, tandis qu'à Luxembourg, il est de 73/27. Afin de sensibiliser ses collaborateurs, DNCA

### RATIO D'IMPRESSIONS COULEUR / N&B



Finance réalise régulièrement des campagnes d’affichages pour montrer l’impact de la consommation de l’eau et de la production de papier.

**Gestion des déchets**

Dans la continuité de l’exercice précédent, DNCA Finance a mené une réflexion sur la gestion des déchets en plastique, gobelets, verres et canettes et sur l’utilisation de gourdes nominatives distribuées en 2020, en remplacement des gobelets plastique avec la mise en place d’initiatives comme celle des « Joyeux Recycleurs ». Ce service tout-compris de recyclage facilite le tri des déchets dans les bureaux. Les Joyeux Recycleurs sont nés en 2013 et proposent aux entreprises le recyclage des produits suivants : papier, gobelets, bouteilles plastiques, canettes, verre, mégots, etc.

Ce recyclage s’effectue de manière complète et 100% certifiée en France.

<b>DÉCHETS RECYCLÉS PAR DNCA FINANCE</b>		
<b>DÉCHETS</b>	<b>POIDS (KG)</b>	<b>RECYCLAGE</b>
Papiers	765	11 arbres sauvés
Gobelets	107	1 795 cintres fabriqués
Bouteilles plastiques	83	166 polaires fabriquées
Canettes	83	42 trottinettes fabriquées
Verre	728	1 820 bouteilles en verre fabriquées
<b>Total</b>		<b>1 765 kg</b>

La collecte des déchets en 2023 a permis de valoriser 1 765 kg de déchets générés par les activités de DNCA. Cette action a permis d’éviter l’émission d’1,4 tonnes de CO2e. Une réflexion est en cours sur la possibilité de collecte et de la valorisation des déchets alimentaires générés sur site par les salariés.

Parallèlement, la société récupère toutes les piles et ampoules usagées grâce à l’installation d’un box de recyclage collecté par un prestataire externe.

Le fournisseur de café Nespresso récolte de manière hebdomadaire les capsules à café utilisées. De plus, DNCA Finance envisage de mettre en place le recyclage et la valorisation du marc de café, ce qui permettra de réduire les déchets et de promouvoir l’économie circulaire.

Ce service est proposé par le fournisseur de café Mokaco. Les sachets de café sont livrés dans des bidons réutilisables, qui sont ensuite récupérés, pesés, nettoyés et échangés lors des nouvelles livraisons pour valoriser le marc en engrais et compost. Chaque fin d’année, un rapport récapitulatif de l’impact de la revalorisation est fourni.

De plus et grâce à des démarches effectuées lors de l’exercice précédent, DNCA Finance utilise depuis 2022 du papier recyclé au sein de ses locaux dans le cadre de ses activités.

DNCA Finance recycle et réutilise les bouteilles des fontaines à eau. Un livreur récupère les bouteilles vides de manière hebdomadaire pour ensuite les emmener à l’usine de remplissage.

g) Résultats et actions sur l'axe 3 « Contribuer au rayonnement du développement durable dans l'industrie de la gestion d'actifs »

1) Synthèse des résultats

**Soutenir les communautés locales par des actions de solidarité, et promouvoir les meilleures pratiques en matière de développement et d'investissement responsable auprès de la communauté des investisseurs**

Objectifs	Indicateurs	Cibles à 2024	Résultats 2022	Résultats 2023	Variation 22/23	Codification GRI
Consolider l'assiette des dons et mécénats auprès de diverses communautés	Variation des dons n/n-1 (en €)	>= 20% (par rapport à N-2)	134 400 €	157 700 €	<b>17%</b>	203-1 Investissements dans les infrastructures et mécénat
Promouvoir le développement durable auprès de la communauté des investisseurs	Nombre de publications sur le développement et l'investissement durable réalisées	>= 5	18	<b>14</b>	-22%	NA
	Nombre d'événements sur le développement et l'investissement durable organisés	>= 2	1	<b>0</b>	-100%	NA
	Nombre d'actions de communication sur le développement et l'investissement durable réalisées	>= 60	21	<b>40</b>	90%	NA

**Intégrer l'investissement responsable comme élément fortificateur de la stratégie DD**

Objectifs	Indicateurs	Cibles à 2024	Résultats 2022	Résultats 2023	Variation 22/23	Codification GRI
Maintenir le poids de l'ensemble des produits labellisés sur les encours totaux à 60 %	Encours sous gestion labellisés ISR / encours sous gestion totaux	>= 60 %	60%	<b>58%</b>	-3%	NA
Maintenir le taux de couverture des fonds classés SDFR (article 8 et 9) à 85 %	Encours sous gestion classés article 8/8+ et 9 SFDR / encours sous gestion totaux	>= 85 %	89%	<b>92%</b>	3%	NA
Augmenter le taux de couverture des sociétés analysées sous l'outil ABA	Nombre de sociétés contactées dans le cadre de campagnes d'engagement ciblées	>= 30	23	<b>56</b>	143%	NA
	Nombre de sociétés suivies / analysées	>= 500	679	<b>839</b>	24%	NA

2) Analyse et commentaires sur les actions menées

## L'ESSENTIEL POUR 2023



- Reprise de la newsletter ISR et mise à jour des différentes politiques.



- Léa DUNAND CHATELLET, Gérante et Directrice de l'Investissement Responsable chez DNCA Finance, désignée personnalité ESG de l'année par le Grand Prix de la Finance 2023 de H24 Finance.



- Augmentation du taux de fonds classés article 8 et 9 SFDR.



- Production de 14 documents en lien avec le développement durable et l'investissement responsable.



Au cours de l'année 2023, DNCA Finance a maintenu ses activités de mécénat auprès de diverses communautés chères à nos collaborateurs. Entre autres, la société est engagée dans des projets concrets de solidarité :

DNCA Finance a contribué à hauteur de 7 200€ en faveur de l'association Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde.

Mécénat Chirurgie Cardiaque Enfants du Monde permet à des enfants atteints de malformations cardiaques originaires de pays défavorisés de se faire opérer en France lorsque cela est impossible dans leur pays faute de moyens techniques ou financiers.

L'association prend en charge les enfants sur le plan affectif et financier. Elle les accueille et les place dans des familles aimantes et attentives. Ces enfants sont opérés dans les meilleurs centres hospitaliers français, et peuvent ensuite rentrer chez eux guéris, prêts à retourner à l'école, à jouer avec les autres enfants, à affronter avec un cœur fort les difficultés de leur vie d'adulte...

DNCA Finance a contribué à hauteur de 10 000€ en faveur de l'association Imagine for Margo.

L'association Imagine for Margo lutte contre le cancer des enfants. Créée en 2011, elle poursuit l'initiative de Margo en menant des actions de sensibilisation et de collecte de fonds afin d'accélérer la recherche pour mieux comprendre et mieux soigner les cancers des enfants. Margo est décédée le 7 juin 2010 d'une tumeur agressive au cerveau. Elle avait 14 ans. Pendant sa maladie, Margo a initié une collecte de fonds en ligne. Elle souhaitait que les internautes touchés par son combat puissent faire un don contre le cancer des enfants, et plus spécifiquement pour la recherche sur son cancer. Grâce à son engagement et à sa détermination, 103 000 euros ont pu être remis à Gustave Roussy pour financer un programme de recherche sur les gliomes de haut grade.

DNCA Finance a contribué à hauteur de 10 000€ en faveur de l'association Atems.

Cette association soutient des études épidémiologiques, pronostiques et thérapeutiques des affections mammaires bénignes et malignes.

DNCA Finance a contribué à hauteur de 15 000€ en faveur de l'association Les Clowns de l'Espoir.

Cette association a pour objectif principal d'améliorer la qualité des séjours des enfants hospitalisés dans les centres hospitaliers de la région des Hauts de France, par l'intervention artistique régulière de clowns et de marchands de sable.

DNCA Finance a contribué à hauteur de 15 000€ en faveur de l'association Les Villages des Enfants Extraordinaires.

Ce sont des centres ludo-éducatifs adaptés aux besoins particuliers des enfants et adolescents porteur d'un handicap. Le but premier de l'association est de donner accès à l'apprentissage aux enfants en situation de handicap, de rompre leur isolement ainsi que celui de leurs familles

DNCA Finance a contribué à hauteur de 40 000€ en faveur de La Fondation du Sport Français

DNCA a décidé de soutenir le projet de vie de deux athlètes français de haut niveau, en compétition pour les jeux Olympiques de Paris 2024, Blandine Pont et Romain Valadier-Picard. Ce don, qui leur a été versé à 90 % sur l'année 2022, leur a permis d'assurer leur train de vie quotidien. Notre volonté étant de les accompagner au mieux dans leur préparation aux Jeux Olympiques de Paris 2024.

DNCA Finance a contribué à hauteur de 5 000€ en faveur de la Fédération Monégasque de ski nautique.

DNCA Finance a contribué à La Monaco Slalom Cup, qui est organisée par la Fédération Monégasque de Ski Nautique, une association à but non lucratif immatriculée à Monaco.

DNCA Finance a contribué à hauteur de 10 000€ en faveur de l'association Muay Thai Attitude.

L'association Muay Thai Attitude est fondée sur le respect, la persévérance, le courage et l'humilité. Le but est de transmettre ces valeurs au travers de la pratique du Muay Thai. Une attitude à adopter pour une vie saine et équilibrée, du corps et de l'esprit.

DNCA Finance a contribué à hauteur de 5 000€ en faveur de l'association Belharra.

L'association Belharra SLA a été créée en janvier 2023. Sa mission consiste à apporter un soutien moral et/ou financier et une aide matérielle aux malades atteints de sclérose latérale amyotrophique (SLA), également appelée maladie de Charcot, et à leurs familles ; à soutenir la recherche sur la SLA et à encourager toutes les initiatives engagées.

DNCA Finance a contribué à hauteur de 7 500€ en faveur de l'association Le Point Rose

Fondée en 2015, le Point Rose est une association caritative d'intérêt général qui offre un soutien spécialisé aux familles confrontées à la fin de vie d'un enfant, en reconnaissant le traumatisme unique de cette perte. Leur mission comprend la fourniture de ressources matérielles, humaines et psychologiques pour aider les familles à surmonter cette épreuve et à trouver un chemin vers la résilience. En plus d'accompagner les familles endeuillées, l'association s'engage à soutenir également les professionnels touchés par ces situations difficiles, en offrant conseils, formations et sensibilisation.

DNCA Finance a contribué à hauteur de 15 000€ en faveur de l'association L'ENVOL

L'ENVOL organise des programmes adaptés aux enfants et jeunes malades et à leur famille. Depuis 1997, elle leur permet de trouver force et confiance en eux pour vivre mieux pendant ou après la maladie et de rompre l'isolement. L'association accompagne gratuitement plus de 7000 bénéficiaires par an au travers de ses séjours adaptés, ateliers à l'hôpital, sorties récréatives et kits d'activités.

DNCA Finance a contribué à hauteur de 8 000€ en faveur de l'Association de soutien et d'entraide des réservistes citoyens terre Ile de France

L'association de soutien et d'entraide des réservistes citoyens de l'armée de terre d'Ile de France souhaite aider à la diffusion de l'esprit de défense par la communication des idées et valeurs de la réserve citoyenne, participer au devoir de mémoire et soutenir auprès de tous les citoyens et notamment les jeunes l'action de cohésion nationale du ministère des Armées.

DNCA Finance a contribué à hauteur de 10 000€ en faveur du fonds de dotation La Tanière

Le Fonds de dotation La Tanière s'est donné pour objectif de soutenir les actions de sauvetage d'animaux et de relever le défi d'en accueillir et d'en sauver le plus grand nombre. Depuis sa création, La Tanière a pu secourir plus de 4000 animaux, réaliser 1729 interventions médicales et procéder à plus de 3350 replacements.

Au titre de l'année 2023, DNCA Finance a effectué des dons à hauteur de 157 700 euros. (134 400 euros en 2022).

En 2023, plusieurs salariés de DNCA Finance ont participé à des événements sportifs de course à pied. En 2024, la société aimerait offrir à ses salariés l'opportunité de s'inscrire à des événements sportifs dont les gains seront reversés à des associations environnementales. De plus, DNCA Finance souhaite identifier de nouveaux mécénats et/ou maintenir les partenariats existants.

Sur le plan des publications et des événements en lien avec le développement durable et l'investissement responsable, en 2023, DNCA Finance a produit 14 documents

### DOCUMENTS PRODUITS

- Bilan Carbone
- Rapport RSE
- Code de transparence
- Politique des incidences négatives en matière de durabilité
- Politique de gestion des risques en matière de durabilité
- Politique d'engagement actionnarial et politique de vote
- Politique d'exclusion
- Politique environnementale
- Coût du capital & scores ABA
- Pressions environnementales
- Rapport article 29
- Rapport PRI
- Taxonomie interne (ABA)
- Lettre ISR

Documents et interviews « Développement et Investissement Durable » produits ou réalisés en 2023 par DNCA Finance

Enfin, 40 actions concernant le développement ou l'investissement durable ont été conçues et/ou animées par DNCA Finance (interviews radio / télévision) ; elles sont accessibles sur le site internet de DNCA Finance (<https://www.dnca-investments.com/actualites/interviews>). En 2023, la reprise de la Newsletter ISR a été réalisée, marquée par la publication de trois numéros. Parallèlement, le processus de mise à jour des différentes politiques a été largement initié et se trouvant actuellement en phase de finalisation. En 2024, se tient la troisième édition du "Beyond Day", il aura lieu désormais tous les deux ans. La société s'engage également à finaliser les différentes politiques et rapports présentés ci-dessus, tout en poursuivant la publication de sa newsletter ISR.

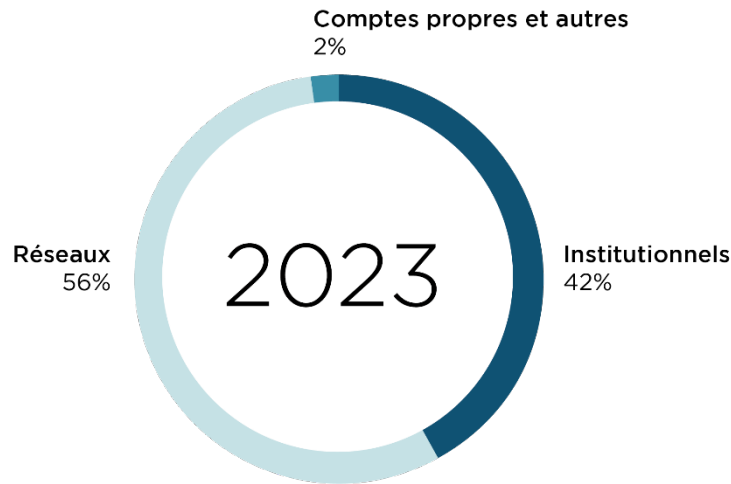
### Investissement responsable

Au 31/12/2023 DNCA Finance gère 31,2 milliards d'euros dont 18 milliards d'euros des encours sous gestion sont labélisés ISR, soit 58 % des encours sous gestion.

### PROPORTION DES FONDS LABELISÉS ISR PAR RAPPORT AU TOTAL DES ENCOURS SOUS GESTION

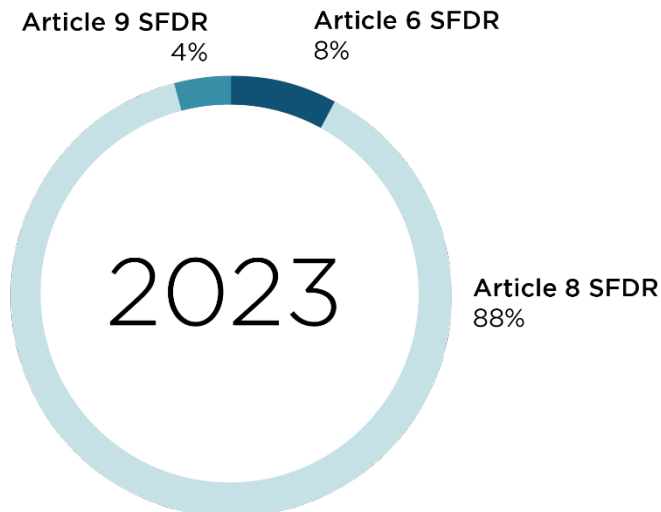


### ENCOURS SOUS GESTION PAR TYPE DE CLIENT



L'ensemble des encours sous gestion sont classés SFDR, voici la répartition :

### RÉPARTITION DES ENCOURS SOUS GESTION PAR CLASSIFICATION SFDR



DNCA Finance a pour objectif de maintenir un nombre élevé de sociétés suivies et/ou analysées dans son outil propriétaire ABA. L'application ABA\* (Above and Beyond Analysis) est un modèle de notation extra-financière propriétaire sourcée à 100% sur de les données publiées par les entreprises.

Le modèle est articulé autour de cinq piliers d'analyse complémentaires :

- La Responsabilité d'entreprise qui se décompose en 4 axes : actionnariale, environnementale, sociale et sociétale
- La Transition Durable afin de mesurer la contribution positive des activités de chaque entreprise analysée aux enjeux de la transition durable. Elle est exprimée en pourcentage du chiffre d'affaires exposé aux thèmes ou activités identifiés comme durables et liés aux ODD ;
- L'analyse des controverses, qui s'appuie sur le principe de gradation et de cumulation. Le niveau global de controverses vient dégrader la note de Responsabilité d'Entreprise. La controverse se définit comme étant une information qui implique une infraction à la loi et des conséquences juridiques telles qu'une amende ou une condamnation ;
- Le flux de news ESG continu qui vient impacter de manière positive, négative, ou neutre la notation de la responsabilité d'entreprise. Il s'agit de toute information ESG susceptible d'avoir un impact financier ou réputationnel ;
- La contribution aux ODD en lien avec chaque type de transition et sous-transition

En 2023, 839 sociétés ont été analysées et/ou mises à jour dans l'outil ABA.

## 2. Perspectives

Conscients de la profonde mutation du marché de la gestion d'actifs et de la révision des modèles d'affaires traditionnels, nous avons placé le développement durable au cœur de notre stratégie. Cette démarche nous permet de faire face aux nouveaux défis de la gestion d'actifs et de répondre aux enjeux RSE matériels identifiés dans le secteur.

Aussi, notre stratégie Développement Durable est le socle de l'intégration des critères ESG dans nos décisions stratégiques, managériales et d'investissement.

En 2021 et 2022, nous avons intégré les critères ESG dans l'ensemble de notre chaîne de valeur (acquisition, structuration et traitements des données ESG, rationalisation, industrialisation et automatisation sur notre chaîne de production/distribution). L'année 2023, marquée par la mise en œuvre des réglementations françaises et européennes en matière de durabilité, a été une année de consolidation de nos actions en faveur du développement durable tout en entamant une réflexion autour de l'analyse de « double matérialité ».

A partir du 1er janvier 2024, l'entrée en vigueur de la Directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive) pour les grandes entreprises va considérablement élargir les informations fournies par les entreprises émettrices en matière de durabilité. Ces informations auront également vocation à être détaillées davantage, comme l'illustrent les normes préparées par le European Financial Reporting Advisory Group (EFRAG) (« normes de durabilité » ou European Sustainability Reporting Standards (ESRS)) qui ont été adoptées sous forme d'un acte délégué<sup>13</sup>. L'objectif de ces normes est d'améliorer à la fois la quantité et la qualité des données ESG intégrées dans nos processus décisionnels.

En tant que filiale du groupe BPCE, DNCA Finance est amenée à alimenter le reporting financier du groupe et pourrait être concernée par le reporting CSRD à l'horizon 2025 (publication au titre de l'exercice 2024). DNCA n'est pas directement soumise à cette réglementation aujourd'hui mais l'équipe de la Direction financière a prévu d'anticiper les travaux qui seront à produire dans le cadre de la mise en application de la CSRD au niveau du groupe.

A cet effet, une formation spécifique sur la CSRD a été dispensée en novembre 2023 auprès de la Direction Financière, afin de renforcer les compétences nécessaires pour répondre aux exigences réglementaires. Cette formation a permis d'appréhender :

- Le contexte réglementaire européen
- La genèse du reporting extra-financier européen (NFRD)
- Les principes directeurs de la CSRD
- Le calendrier d'application
- Les modalités d'application
  - Les ESRS
  - L'exercice de double matérialité
- Les impacts opérationnels

Dans le but de prévoir l'analyse de double matérialité, des travaux ont été entamés début 2024 sur la décomposition de la chaîne de valeur (identification des activités directes et indirectes de DNCA) et l'identification des parties prenantes. La présélection des enjeux ESG en lien avec la chaîne de valeur et les parties prenantes est en cours (voir Annexe 3).

Après avoir structuré notre démarche de développement durable, nous poursuivrons nos efforts en renforçant nos engagements et notre participation à de nombreuses initiatives et actions RSE. Pour 2024, en lien avec nos axes stratégiques et nos objectifs, notre plan

<sup>13</sup> Règlement délégué (UE) 2023/2772 de la Commission du 31 juillet 2023 complétant la directive 2013/34/UE du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne les normes d'information en matière de durabilité

d'actions a été enrichi par la déclinaison d'une consultation auprès de tous les collaborateurs de DNCA Finance. Ce nouveau plan d'action est détaillé ci-dessous.

**Tableau récapitulatif des nouvelles actions à mener**

<p><b>AXE 1</b>  <b>Investir sur l'épanouissement de nos collaborateurs, facteur déterminant de la croissance de DNCA Finance</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Actions de sensibilisation - par le biais d'ateliers menés par des intervenants externes - sur le bien-être, l'alimentation, la gestion de la parentalité, le sommeil, l'équilibre vie professionnelle/personnelle ou encore la posture à adopter devant l'écran.</li> <li>• Maintien et pérennisation des actions pour l'insertion des RQTH</li> <li>• Poursuite des campagnes de protection contre le phishing</li> <li>• Boîte à idées pour les collaborateurs, qui ferait office de consultation des salariés</li> <li>• Participation à des activités caritatives organisées par le CSE, en partenariat avec des organismes</li> <li>• Nouvelles activités proposées par le CSE : tournoi de Padel et pétanque. Réflexion sur de potentiels activités culturelles</li> <li>• Insertion des enjeux ESG dans le plan de formation</li> </ul>
<p><b>AXE 2</b>  <b>Maitriser les impacts environnementaux et sociaux de nos activités</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• L'équipe Finance intègre en 2024 une nouvelle personne, qui aura dans son périmètre les sujets de reporting liés aux rapports RSE, Bilan Carbone et CSRD (0,5 ETP)</li> <li>• Poursuite des campagnes de sensibilisation des salariés</li> <li>• Poursuite et amplification des efforts de recyclage</li> <li>• Participation au Comité Vert de Nexity</li> <li>• Réflexion sur la création d'un collectif climat sur la base du volontariat de salariés motivés par le développement durable, qui entraînerait les autres collaborateurs vers des pratiques plus responsables.</li> </ul>
<p><b>AXE 3</b>  <b>Contribuer au rayonnement du DD dans l'industrie de la gestion d'actifs</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Formations du Conseil d'administration de la SICAV sur les enjeux de l'ISR</li> <li>• Réflexion autour de la reprise du Club Climat et maintien du Beyond Day</li> <li>• Maintien des interventions presse, tv etc...</li> <li>• Identification de nouveaux mécénats et maintien des partenariats existants</li> </ul>



# 06

## ANNEXES

---

A

**ANNEXE 1 :**  
**SFDR, la Taxonomie**  
**et l'Article 29 de la LEC**

---

B

**ANNEXE 2 :**  
**Les 17 ODD de l'ONU**

---

C

**ANNEXE 3 :**  
**La CSRD**

## VI. ANNEXES

### ANNEXE 1 : SFDR, la Taxonomie et l'Article 29 de la LEC

En matière de réglementation « Finance Durable », trois textes principaux impactent le fonctionnement des acteurs financiers : le Règlement SFDR, la Taxonomie Européenne et l'Article 29 de la Loi Energie et Climat.

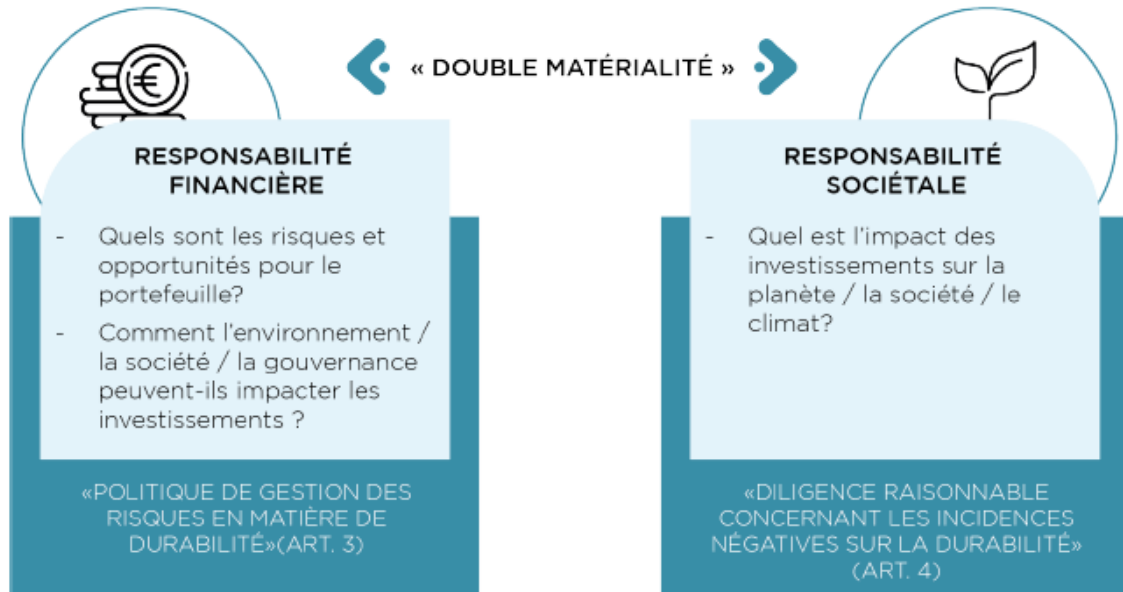
#### Le Règlement SFDR

Déclinaison du Plan Finance Durable de la Commission Européenne de mai 2018, visant à réorienter l'investissement vers une croissance durable, à introduire la durabilité dans la gestion du risque, et à favoriser une gestion long terme de l'économie, la « Réglementation Disclosure » (SFDR<sup>14</sup>) demande aux acteurs financiers et aux conseillers en investissement de communiquer sur la prise en compte des critères ESG dans leurs pratiques, à l'image de ce qui est demandé aux entreprises dans le cadre de leur reporting extra-financier.

Ces obligations de communication portent sur trois éléments :

- Les politiques
- Le dispositif de pilotage des risques liés aux critères ESG
- Le reporting (clients, régulateurs)

Le Règlement Disclosure apporte une innovation majeure en mettant sur le devant de la scène le concept de « double matérialité », qui consiste à différencier les « risques de durabilité » des « Incidences négatives en matière de durabilité » :



#### Le principe de « Double matérialité » de SFDR

Les « risques de durabilité » sont définis comme les risques relevant d'un événement ou d'une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'ils surviennent, pourraient avoir une incidence négative importante sur la valeur d'un investissement ; ils génèrent des impacts financiers (sur la valeur des portefeuilles).

Les « incidences négatives en matière de durabilité » sont définies comme les incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (en matière d'environnement, de questions

<sup>14</sup> « Règlement 2019/2088 du Parlement Européen et du Conseil sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers » (27 novembre 2019)

sociales et de personnel, de respect des droits de l'homme et de lutte contre la corruption) ; ils génèrent des impacts extra-financiers (sur les tiers et l'environnement).

Ces deux types de risques doivent être intégrés :

- Dans les politiques de l'investisseur
- Dans la classification des ses produits
- Dans la communication auprès des clients

Concernant le premier point, il est notamment demandé aux acteurs financiers d'intégrer le « risque de durabilité » dans une « Politique d'intégration du risque » (article 3) et dans la « Politique de rémunération » (article 5) ; les « incidences négatives » doivent être intégrées dans une « Politique de diligence raisonnable des incidences négatives » (article 4).

Pour ce qui concerne la classification des produits, le règlement SFDR invite à affecter les produits financiers à l'une des deux catégories suivantes :

- Les produits qui « font la promotion des caractéristiques ESG », c'est-à-dire qui « intègrent des caractéristiques environnementales et/ou sociales, pour autant que les émetteurs dans lesquels les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance »<sup>15</sup> (« Produits article 8 »)
- Les produits qui « disposent d'objectifs durables », c'est-à-dire qui « investissent dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social pour autant que ces investissements ne causent pas de préjudice important à un de ces objectifs et que les sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés appliquent des pratiques de bonne gouvernance (en particulier une gestion saine, relation avec le personnel, rémunération du personnel et respect des obligations fiscales) »<sup>16</sup>(« Produits articles 9 »)
- Par défaut, les produits qui n'interviennent dans aucune des deux catégories précédentes sont classés « Produits article 6 ».

Par ailleurs, la réglementation SFDR demande à adapter la documentation précontractuelle, ainsi que le reporting périodique à destination des clients, et le reporting internet à diffuser sur le site de la société de gestion, de façon à y insérer les informations de « risque de durabilité » et d'« incidences négatives ». Ces obligations sont conditionnées par un cadre d'application dit de « niveau 2 du règlement SFDR », qui fournit des précisions sur le format et le contenu des informations à produire (à partir de janvier 2023). Cela intègre notamment la publication d'une déclaration sur les principales incidences négatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité (qui devra se faire en recourant à des indicateurs prédéfinis appelés « Principal Adverse Indicators » (PAI) 17) et la communication sur le pourcentage d'investissement durable prévu ou atteint par le fonds.

#### 1) Le Règlement Taxonomie Européenne

Le Règlement sur la Taxonomie Européenne vise à créer un langage commun pour les investisseurs et les entreprises dans des projets et activités économiques avec un impact positif sur le climat et l'environnement. Cet objectif est servi par :

- La création d'un système de classification standardisé des activités durables
- Une incitation à gérer certaines incidences négatives (via les outils de devoir de vigilance) et à contribuer aux ODD

Les principes fondamentaux de la Taxonomie reposent sur les 3 axes suivants : une activité durable doit :

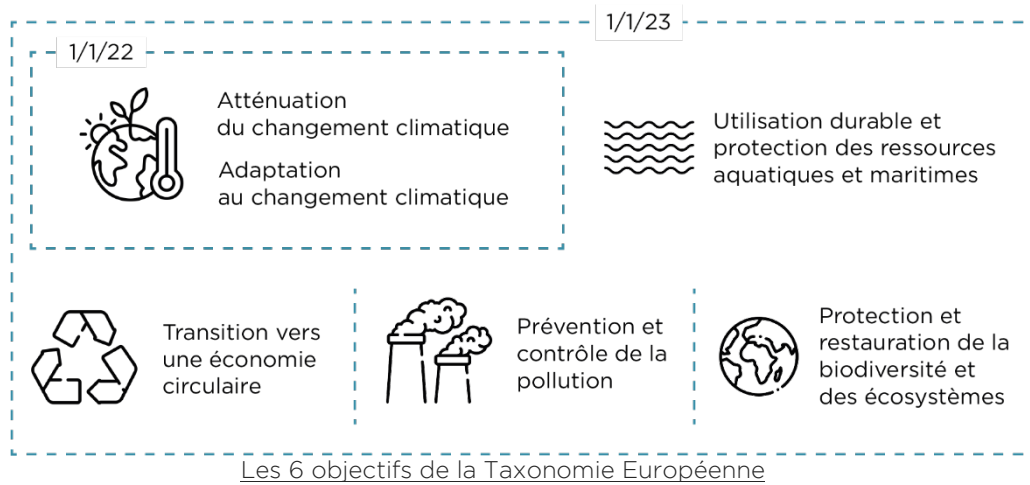
- Contribuer significativement à l'un des 6 objectifs suivants :
  - Atténuation du changement climatique
  - Adaptation au changement climatique
  - Utilisation durable et protection des ressources aquatiques et maritimes
  - Transition vers une économie circulaire
  - Prévention et contrôle de la pollution

<sup>15</sup> Source : AFG

<sup>16</sup> Source : AFG

<sup>17</sup> 64 PAI sont identifiés dans les Regulatory Technical Standards (cf. Rapport « final » sur les Regulatory Technical Standards (fév. 2021), information de décalage d'application des RTS (juillet 2021), et Rapport « final » sur les Regulatory Technical Standards incluant la Taxonomie Européenne (oct. 2021))

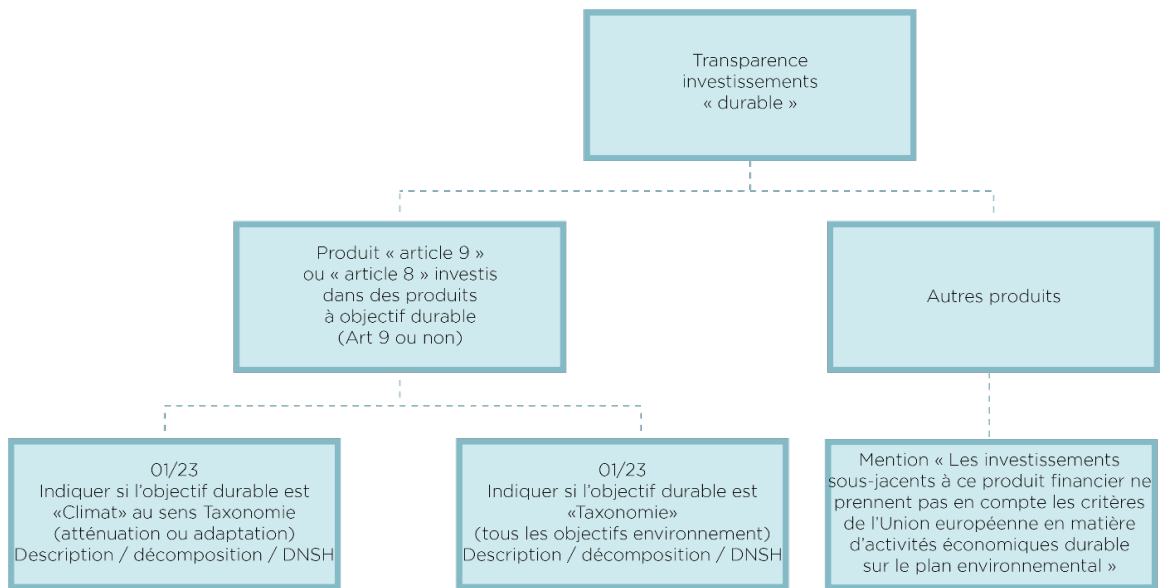
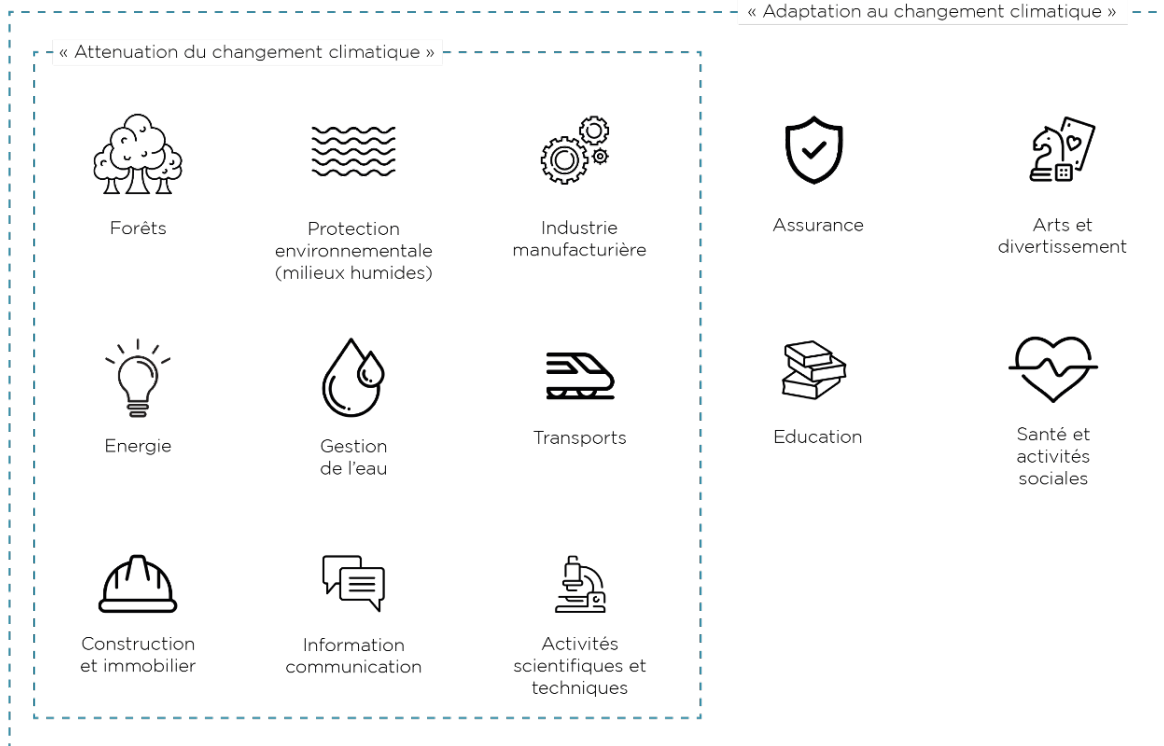
- o Protection et restauration de la biodiversité et des écosystèmes
- Ne pas nuire significativement aux autres (DNSH : Do Not Significant Harm) Respecter des normes minimales (OCDE, ONU, OIT)



Les 2 premiers objectifs de la Taxonomie (« Atténuation du changement climatique » et « Adaptation au changement climatique ») ont été précisés par les Actes délégués de juillet 2021 ; ils différencient les « activités durables » (activités contribuant significativement à l'un des objectifs durables tels que la rénovation thermique des bâtiments, l'amélioration énergétique, la production d'énergie décarbonée, ...) des « activités habilitantes » (activités permettant d'améliorer la performance durable d'une autre activité, sans pénaliser l'un des objectifs durables, comme par exemple la fabrication d'équipements pour les activités « low carbon ») et des « activités transitoires » (activités qui favorisent la transition vers une économie neutre en carbone et pour lesquelles il n'existe pas de solution de remplacement sobre en carbone réalisable économiquement et technologiquement). Les Actes délégués précisent également les activités transitoires pour chaque secteur d'activité concerné.

Secteurs d'activité concernés par les objectifs d'« Atténuation du changement climatique » et d' « Adaptation au changement climatique » de la Taxonomie Européenne

Alors que les entreprises ont des obligations de communication sur l'éligibilité (en 2022 sur l'exercice 2021) et l'alignement de leurs activités (en 2023 sur l'exercice 2022) avec la Taxonomie, les investisseurs ont des obligations de transparence sur le caractère « durable » de leurs investissements, qu'ils doivent restituer au travers des informations précontractuelles (prospectus) ainsi que dans le reporting périodique clients (janvier 2023).



Obligations de communication des investisseurs relatives à la Taxonomie Européenne

**L'article 29 de la Loi Energie Climat**

L'article 29 de la Loi n° 2019-1147 du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat (LEC) et son décret d'application du 27 mai 2021 visent à compléter l'ancien article 173-VI de la LTECV (Loi sur le Transition Energétique et la Croissance Verte) en s'appuyant sur le Règlement Disclosure et ses 2 piliers fondamentaux : les « risques de durabilité » et les « incidences négatives »<sup>18</sup>. Il s'agit essentiellement de demander aux acteurs financiers (dont les sociétés de gestion) de :

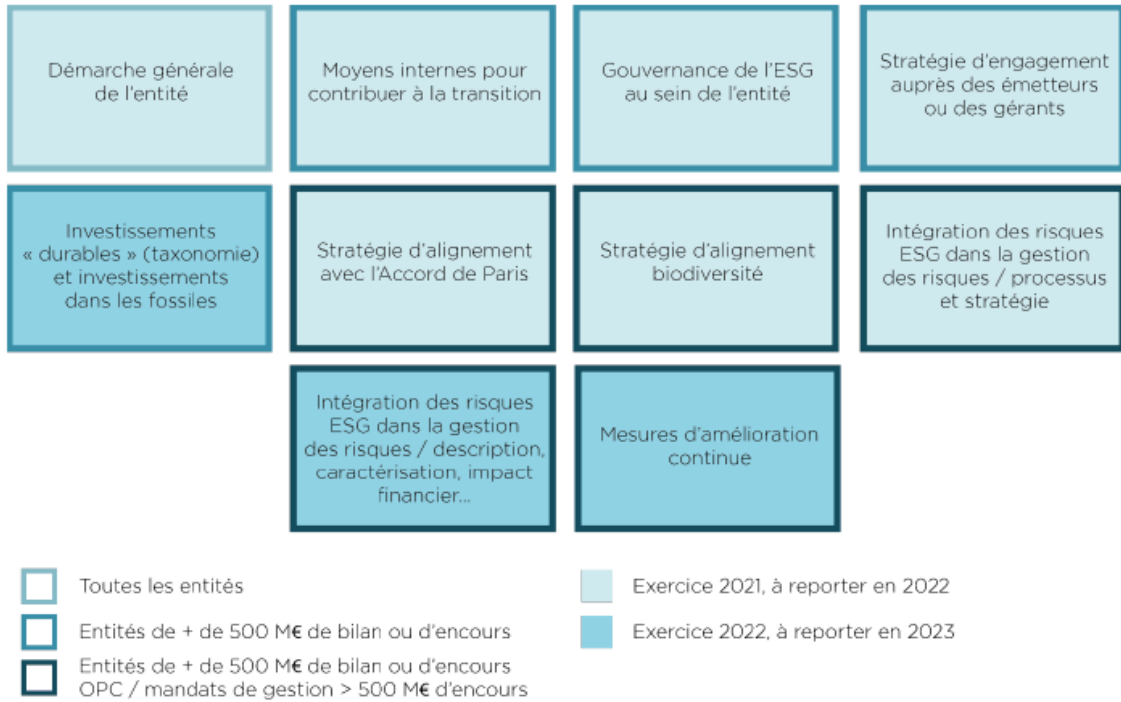
- Intégrer dans leur « politique relative aux risques en matière de durabilité » (qui doit être publique) les risques associés aux enjeux climatiques et les risques liés à la biodiversité
- Publier un document relatant :

<sup>18</sup> Transcrits dans les articles L.533-22-1 et D.533-16-1 du Code Monétaire et Financier.



- o Leur politique sur la prise en compte dans leur stratégie d'investissement des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance
- o Les moyens mis en oeuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique
- o La stratégie de mise en oeuvre de cette politique

La présentation-type des informations à communiquer reprend le cadre de l'ex-Article 173-VI et prévoit notamment un seuil (500 M€ d'actifs sous gestion ou de bilan) au-dessus duquel certaines informations doivent être plus détaillées (ex : stratégie d'alignement Biodiversité). Les informations devaient être



communiquées de façon partielle avant le 30 juin 2022 (au titre de l'exercice 2021) et devront l'être de façon complète avant le 30 juin 2023 (au titre de l'exercice 2022).

**Principales obligations de communication de l'« Article 29 de la LEC »**










## ANNEXE 2 : Les 17 ODD de l'ONU

Les 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) ont été adoptés en septembre 2015 par 193 pays aux Nations Unies, à la suite des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) dans le cadre de la définition de l'Agenda 2030 des Nations Unies. Ils définissent 17 priorités pour un développement socialement équitable, sûr d'un point de vue environnemental, économiquement prospère, inclusif et prévisible. Ils ambitionnent de transformer nos sociétés en éradiquant la pauvreté et en assurant une transition juste vers un développement durable à horizon 2030.

La contribution des entreprises à ces ODD joue un rôle déterminant dans l'atteinte des objectifs fixés à horizon 2030. Tant du point de vue des opportunités de développement que de la maîtrise des risques, il est dans l'intérêt stratégique des entreprises d'y contribuer dès aujourd'hui.

	<p><i>Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde</i></p>
	<p><i>Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable</i></p>
	<p><i>Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge</i></p>
	<p><i>Assurer l'accès de tous à une éducation de qualité, sur un pied d'égalité, et promouvoir les possibilités d'apprentissage tout au long de la vie</i></p>
	<p><i>Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles</i></p>
	<p><i>Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable</i></p>
	<p><i>Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable</i></p>
	<p><i>Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous</i></p>
	<p><i>Bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation</i></p>
	<p><i>Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre</i></p>

	<i>Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables</i>
	<i>Établir des modes de consommation et de production durables</i>
	<i>Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions</i>
	<i>Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable</i>
	<i>Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des sols et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité</i>
	<i>Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</i>
	<i>Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement et le revitaliser</i>

### ANNEXE 3 : La CSRD

#### a) Enjeux économiques et ESG le long de la chaîne de valeur :

L'ensemble des activités cœur de métier et activités support de DNCA Finance ainsi que les enjeux économiques et ESG associés sont présentés ci-dessous.

##### Activités cœur de métier de DNCA

CONCEPTION DES OFFRES	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Compréhension précise des besoins</li> <li>▪ Adaptation personnalisée / proximité clients</li> <li>▪ Intégration des risques / opportunités ESG</li> <li>▪ Notoriété et savoir-faire de DNCA (incluant les aspects ESG)</li> </ul>
JURIDIQUE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capacité à adresser les besoins de manière individualisée</li> <li>▪ Transparence / Lisibilité / Agilité</li> <li>▪ Conformité juridique et réglementaire</li> </ul>
DEV. / ENTREE EN RELATION CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Capacité à répondre aux appels d'offres, attirer de nouveaux clients (pos. concurrentiel)</li> <li>▪ Cohérence des tarifs</li> <li>▪ Utilisation des réseaux sociaux / internet</li> <li>▪ Connaissance client (dont aspects RSE)</li> <li>▪ Respect des règles déontologiques (corruption, sécurité des données, ...)</li> </ul>
FRONT-OFFICE (ANALYSE / GESTION)	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Expertise métiers</li> <li>▪ Gestion personnalisée (mandats, fonds dédiés)</li> <li>▪ Particularités assurantielles</li> <li>▪ Enjeux de la mutualité</li> <li>▪ Engagement en faveur de l'investissement responsable, géré par le Pôle de gestion et d'expertise Investissement Responsable (PEGIR)</li> </ul>
MIDDLE-OFFICE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualité de l'exécution</li> <li>▪ Qualité de l'instruction et dénouement des opérations</li> </ul>
BACK-OFFICE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualité de la comptabilité des transactions</li> <li>▪ Conformité aux exigences réglementaires</li> <li>▪ Capacité à piloter le résultat</li> </ul>
GESTION DES RISQUES	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Evaluation du niveau d'exposition (risques financiers, opérationnels, ...)</li> <li>▪ Intégration des facteurs de risque ESG</li> <li>▪ Efficacité des mesures correctives</li> <li>▪ Gestion des impacts sur la valorisation</li> </ul>
REPORTING & SUIVI CLIENTS	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Qualité de production (qualité des données)</li> <li>▪ Respect des accords contractuels et des délais</li> <li>▪ Qualité du site internet</li> <li>▪ Etablissement de la confiance</li> <li>▪ Entretien de la relation clients (Invitation à des événements, médias)</li> </ul>
CONTROLE INTERNE ET CONFORMITE	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Conformité réglementaire</li> <li>▪ Contrôle interne (respect des exigences réglementaires et de gestion)</li> </ul>

##### Activités support

INFRASTRUCTURE DE L'ENTREPRISE	Fonctionnalité et convivialité (espace, confidentialité, luminosité), des locaux, utilisation des nouvelles technologies, gestion maîtrisée des consommables, gestion des émissions de GES, recyclage
--------------------------------	---

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES	Recrutement, attractivité métier (dont via RSE/ISR), diversité/parité, implication dans la stratégie (dont RSE), formation, rémunération (dont épargne salariale), équité, motivation, bien-être au travail, santé
DEVELOPPEMENT TECHNOLOGIQUE / INFORMATIQUE	Efficacité opérationnelle, sécurité, coût, utilisation des technologies digitales, gestion des impacts environnementaux, confort d'utilisation
APPROVISIONNEMENT / SOUS-TRAITANCE	Valorisation des savoir-faire (incluant la RSE), respect de la propriété intellectuelle, transparence et confiance, viabilité économique, respect des délais de paiement, politique et pratiques RSE (achats)

b) Identification de nos parties-prenantes et de leurs attentes :

<p><b>Salariés</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Personnel</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Reconnaissance du métier</li> <li>Opportunités d'évolution</li> <li>Développement des compétences</li> <li>Bien-être au travail</li> <li>Equilibre vie professionnelle et personnelle</li> <li>Plan d'épargne salariale</li> </ul>
<p><b>Emetteurs</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Entreprises privées</li> <li>Entreprises publiques</li> <li>Etats</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Capacité de financement (en fonds propres et/ou en dettes)</li> <li>Capacité à engager un dialogue constructif</li> <li>Responsabilité de DNCA en tant qu'investisseur</li> <li>Responsabilité fiduciaire (transparence, déclarations de seuils, opérations « simples », cf. hors ventes à découvert, prêts de titres, produits dérivés)</li> </ul>
<p><b>Administrateurs et actionnaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Administrateurs</li> <li>Associés</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Stratégie (dont investissement responsable)</li> <li>Maîtrise des coûts</li> <li>Croissance économique (dont en lien avec la RSE)</li> <li>Visibilité / notoriété</li> <li>Fonctionnement de la gouvernance</li> <li>Durabilité de l'entreprise</li> <li>Alignement avec la politique RSE des actionnaires</li> <li>Versement de dividendes</li> <li>Respect des règles déontologiques et réglementaires</li> </ul>
<p><b>Clients</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Clients captifs</li> <li>Clients institutionnels externes</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établissement d'une relation de confiance</li> <li>Compréhension approfondie des défis et des contraintes des clients</li> <li>Intégration des opportunités / risques RSE dans les services (investissement responsable)</li> <li>Transparence</li> <li>Performance financière (rentabilité / risques)</li> <li>Qualité du reporting</li> <li>Contrôle des risques (financiers, réglementaires, de réputation)</li> </ul>
<p><b>Fournisseurs et sous-traitants</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Dépositaires-valorisateurs</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Relations économiques / Opportunités de croissance (y compris liées à la RSE, via le réseau de DNCA)</li> <li>Professionalisme des équipes de DNCA</li> <li>Relation durable avec DNCA</li> <li>Avantages de la notoriété de DNCA</li> </ul>

<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Brokers / Contreparties</li> <li>▪ Autres fournisseurs</li> <li>▪ Sous-traitants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Respect des délais de paiement (par DNCA)</li> </ul>
<b>Sociétés de gestion externes</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Gérants délégués</li> <li>▪ Sociétés de gestion / Multigestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Relations économiques (souscription des produits) / Opportunités de croissance (y compris liées à la RSE)</li> <li>▪ Capacité à engager un dialogue constructif</li> <li>▪ Avantages de la notoriété de DNCA</li> <li>▪ Professionnalisme des équipes de DNCA</li> </ul>
<b>Ecosystème</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partenaires</li> <li>▪ Associations professionnelles</li> <li>▪ Autorités de tutelle</li> <li>▪ Instances européennes et internationales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Représentation et reconnaissance des métiers communs (investissement, ...)</li> <li>▪ Utilisation des compétences professionnelles de DNCA</li> <li>▪ Partage d'expérience et de savoir-faire (finance durable, ...)</li> <li>▪ Visibilité / notoriété de DNCA</li> <li>▪ Sécurité (maîtrise des risques)</li> <li>▪ Conformité aux règles déontologiques et réglementaires</li> </ul>
<b>Société civile</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Milieu académique</li> <li>▪ ONG / Associations</li> <li>▪ Environnement local</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Partage opportuniste de connaissances (démarche « win-win »)</li> <li>▪ Appui aux initiatives (par DNCA)</li> <li>▪ Dialogue (avec DNCA)</li> <li>▪ Promotion des valeurs de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS)</li> <li>▪ Visibilité / notoriété (en lien avec les sujets RSE)</li> <li>▪ Contribution au développement local</li> <li>▪ Respect de l'environnement local</li> </ul>

c) **Tableau des thèmes et sous-thèmes des ESRS : une analyse à venir de la matérialité dans le contexte de la CSRD**

Le tableau ci-dessous présente les thèmes et sous-thèmes des ESRS. Une analyse de matérialité est en cours pour identifier le niveau de matérialité des opérations directes et indirectes de DNCA vis-à-vis de chaque thème.

Dans le cadre de la CSRD, la matérialité désigne l'importance des enjeux pour DNCA et ses parties prenantes. Elle permet de hiérarchiser les enjeux RSE pour identifier les plus prioritaires.

	Thèmes	Sous-thèmes
<b>ESRS E1</b>	<b>Changement climatique</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Adaptation au changement climatique</li> <li>• Atténuation du changement climatique</li> <li>• Énergie</li> </ul>
<b>ESRS E2</b>	<b>Pollution</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Pollution de l'air</li> <li>• Pollution des eaux</li> <li>• Pollution des sols</li> <li>• Pollution des organismes vivants et des ressources alimentaires</li> <li>• Substances préoccupantes</li> <li>• Substances extrêmement préoccupantes</li> <li>• Microplastiques</li> </ul>
<b>ESRS E3</b>	<b>Ressources aquatiques et marines</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Eau</li> <li>• Ressources marines</li> </ul>

	Thèmes	Sous-thèmes
<b>ESRS E4</b>	<b>Biodiversité et écosystèmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Vecteurs d'incidence directs de la perte de biodiversité</li> <li>• Incidences sur l'état des espèces</li> <li>• Incidences sur l'étendue et l'état des écosystèmes</li> <li>• Incidences et dépendances sur les services écosystémiques</li> </ul>
<b>ESRS E5</b>	<b>Economie circulaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ressources entrantes, y compris l'utilisation des ressources</li> <li>• Ressources sortantes liées aux produits et services</li> <li>• Déchets</li> </ul>
<b>ESRS S1</b>	<b>Effectifs de l'entreprise</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions de travail</li> <li>• Egalité de traitement et égalité des chances pour tous</li> <li>• Autres droits liés au travail</li> </ul>
<b>ESRS S2</b>	<b>Travailleurs de la chaîne de valeur</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Conditions de travail</li> <li>• Egalité de traitement et égalité des chances pour tous</li> <li>• Autres droits liés au travail</li> </ul>
<b>ESRS S3</b>	<b>Communautés touchées</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Droits économiques, sociaux et culturels des communautés</li> <li>• Droits civils et politiques des communautés</li> <li>• Droits des peuples autochtones</li> </ul>
<b>ESRS S4</b>	<b>Consommateurs et utilisateurs finaux</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Incidences liées aux informations sur les consommateurs et/ou les utilisateurs finaux</li> <li>• Sécurité des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux</li> <li>• Inclusion sociale des consommateurs et/ou des utilisateurs finaux</li> </ul>
<b>ESRS G1</b>	<b>Conduite des affaires</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Culture d'entreprise</li> <li>• Protection des lanceurs d'alerte</li> <li>• Bien-être animal</li> <li>• Engagement politique et activités de lobbying</li> <li>• Gestion des relations avec les fournisseurs, y compris les pratiques en matière de paiement</li> <li>• Corruption et versement de pots-de-vin</li> </ul>

DNCA Investments est une marque de DNCA Finance.



Ce document ne constitue ni une offre de souscription ni un conseil en investissement. Ce document ne peut être reproduit, diffusé, communiqué, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion.

DNCA Finance - 19 place Vendôme, 75001 Paris - Tél. : +33 (0)1 58 62 55 00 Email : dnca@dnca-investments.com - www.dnca-investments.com

Site intranet dédié aux indépendants. Société de gestion agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 00-030 en date du 18 août 2000. Conseiller en investissement non indépendant au sens de la Directive MIFID II.